

2015-2016



Rapport sur le financement des services publics

2015-2016

Rapport sur le financement des services publics

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport sur le financement des services publics – 2015-2016

Dépôt légal – Mars 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
Introduction	3
1. La Politique de financement des services publics	5
1.1 Rappel des principes de la politique	5
1.2 Application de la politique	8
2. Le portrait global des revenus de tarification en 2015-2016	11
2.1 Évolution des revenus de tarification des services publics	11
2.2 Importance de la tarification en fonction du financement total des services publics	12
3. Les revenus de tarification par secteur	15
3.1 Ministères	15
3.2 Organismes et fonds spéciaux	20
3.3 Secteur de la santé	26
3.4 Réseaux de l'éducation	31
3.5 Services de garde	38
3.6 Régimes d'assurance	41
4. Les revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec	47
5. Les mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu	49
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu	49
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs	50
6. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	53
 ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	 57
 ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux	 73

Liste des tableaux des revenus de tarification des ministères

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	58
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	59
Assemblée nationale	61
Conseil exécutif	61
Culture et Communications	62
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	62
Économie, Innovation et Exportations	63
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	63
Énergie et Ressources naturelles.....	64
Famille	65
Finances	66
Forêts, Faune et Parcs.....	66
Immigration, Diversité et Inclusion.....	67
Justice	68
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	69
Santé et Services sociaux	69
Sécurité publique	70
Transports	71
Travail, Emploi et Solidarité sociale	72

Liste des tableaux des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux

Agence métropolitaine de transport	73
Autorité des marchés financiers	74
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	75
Bureau de décision et de révision	75
Centre de recherche industrielle du Québec	75
Centre de services partagés du Québec	76
Commission de la capitale nationale du Québec.....	76
Commission des normes du travail	77
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	77
Corporation d'urgences-santé	78
École nationale de police du Québec	78
École nationale des pompiers du Québec.....	79
Fondation de la faune du Québec.....	79
Fonds aérien.....	79
Fonds de développement du marché du travail.....	80
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	80
Fonds de partenariat touristique	80
Fonds des biens et des services	81
Fonds des générations	81
Fonds des registres du ministère de la Justice	82
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	82
Fonds des ressources naturelles	83
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	83
Fonds des services de police.....	84
Fonds d'information sur le territoire.....	84
Fonds du Centre financier de Montréal	85
Fonds vert	85
Héma-Québec.....	86
Institut de la statistique du Québec	86

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	86
Institut national de santé publique du Québec	87
La Financière agricole du Québec	87
Musée d'art contemporain de Montréal	87
Musée de la civilisation.....	88
Musée national des beaux-arts du Québec	88
Office des professions du Québec	89
Régie de l'assurance maladie du Québec	89
Régie de l'énergie.....	90
Régie des installations olympiques	90
Régie du bâtiment du Québec.....	91
Régie du cinéma.....	91
Revenu Québec	92
Société de développement de la Baie-James.....	92
Société de développement des entreprises culturelles.....	93
Société de financement des infrastructures locales du Québec	93
Société de la Place des Arts de Montréal	94
Société de l'assurance automobile du Québec.....	94
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	94
Société des établissements de plein air du Québec.....	95
Société des traversiers du Québec.....	95
Société d'habitation du Québec	95
Société du Centre des congrès de Québec	96
Société du Grand Théâtre de Québec.....	97
Société du Palais des congrès de Montréal	98
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	99
Société québécoise de récupération et de recyclage.....	99
Société québécoise des infrastructures	100
Société québécoise d'information juridique	100
Tribunal administratif du Québec	100
Tribunal administratif du travail	101

Faits saillants de 2015-2016

Vue d'ensemble

- Les revenus de tarification totaux s'élevaient à 17,5 milliards de dollars, soit 9,6 milliards de dollars dans les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les réseaux de la santé et de l'éducation et les services de garde, et 7,9 milliards de dollars pour les régimes d'assurance (p. 11).
- Les revenus de tarification représentaient 12,9 % du financement total des services publics (p. 12).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts étaient connus s'élevait à 87 %, comparativement à 82 % en 2012-2013 (p. 9).

Ministères

- Les revenus de tarification des ministères s'élevaient à 395 millions de dollars, soit 363 millions de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 32 millions de dollars en redevances (p. 15).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 54 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères. Ces revenus couvraient en moyenne 48 % des coûts des services tarifés (p. 16).

Organismes et fonds spéciaux

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élevaient à 4,4 milliards de dollars, soit 2,9 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 1,5 milliard de dollars en redevances (p. 21).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 91 % de l'ensemble des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux. Ces revenus couvraient en moyenne 49 % des coûts des services tarifés (p. 22).

Secteur de la santé

- Les revenus de tarification dans le secteur de la santé s'élevaient à 3,6 milliards de dollars, soit 1,6 milliard de dollars pour le réseau de la santé, 1,9 milliard de dollars pour l'assurance médicaments et 94 millions de dollars pour l'ensemble des autres entités du secteur de la santé (p. 26).

Réseaux de l'éducation

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élevaient à 2,7 milliards de dollars, soit 928 millions de dollars aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 253 millions de dollars au niveau collégial et 1,5 milliard de dollars au niveau universitaire (p. 31).

Services de garde

- Les revenus tirés des contributions parentales dans les services de garde à contribution réduite s'élevaient à 537 millions de dollars. Cette contribution parentale représentait 18,5 % du coût des services (p. 38).

Régimes d'assurance

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (7,9 milliards de dollars) se trouvaient à la Commission de la santé et de la sécurité du travail – CSST – (2,6 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,1 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (1,9 milliard de dollars), à la Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ – (1,2 milliard de dollars), au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (45 millions de dollars) et au Fonds d'assurance récolte (24 millions de dollars) (p. 41).

Comparaison interprovinciale

- Les revenus de tarification des ministères, organismes et réseaux du Québec étaient inférieurs de 335 \$ par habitant en comparaison avec ceux des autres provinces canadiennes (p. 54).

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le financement des services publics fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue à la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le *Rapport sur le financement des services publics 2015-2016* rappelle tout d'abord les grands principes de la Politique sur le financement des services publics et rend compte de son application.

Le rapport présente ensuite le portrait global des revenus gouvernementaux, en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs qui relèvent des différents régimes d'assurance publics.

Des portraits détaillés des revenus des ministères, des organismes et des fonds spéciaux ainsi que du secteur de la santé, des réseaux de l'éducation, des services de garde et des régimes d'assurance sont aussi inclus au rapport.

Par ailleurs, les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec, des écoles privées subventionnées et des services privés d'ambulances sont présentés à titre indicatif.

Le rapport dresse également la liste des mesures compensatoires établies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu afin d'atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers. Le tableau 24 présente les coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu, qui totalisent près de 6,1 milliards de dollars.

De plus, une comparaison interprovinciale des revenus de tarification sous forme de portrait global, réalisée à partir des statistiques de finances publiques canadiennes de Statistique Canada, est incluse dans le rapport.

Finalement, les annexes I et II présentent de l'information détaillée sur la tarification des ministères et des organismes et des fonds spéciaux. Ces données, qui portent sur les exercices 2014-2015 et 2015-2016, sont divisées en trois catégories de revenus, soit les droits et permis, les ventes de biens et services et les redevances.

Distinction entre les revenus de droits, de permis et de ventes et les revenus de redevances

Le présent rapport distingue deux grandes catégories de revenus de tarification du gouvernement.

- **Les droits et permis**, ainsi que **les ventes de biens et services**, qui sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.1 et 3.2, sont présentés séparément des revenus de redevances.
- **Les redevances** sont une contrepartie exigée par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières. Les revenus tirés des redevances servent au financement des services publics (tarifés et non tarifés).

La distinction entre les redevances et les autres types de revenus tarifaires est nécessaire pour le calcul des niveaux de financement des services tarifés, c'est-à-dire la proportion du coût d'un service public financée par un tarif. Les niveaux de financement des redevances ne sont pas présentés dans le rapport, car celles-ci visent à refléter la rente associée à l'utilisation d'une ressource commune et non à financer les coûts de prestation d'un service en particulier.

NOTES AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2015-2016 selon le statut des organismes gouvernementaux qui avait cours cette année-là.

Les données avant 2015-2016 ont été redressées pour prendre en compte la nouvelle structure administrative des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Par exemple, les revenus miniers versés au Fonds des générations depuis 2015-2016, qui étaient auparavant rapportés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ont été redressés pour l'ensemble des années présentées au rapport.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires présentés à l'annexe I, qui perçoivent des revenus tarifaires importants.

Employé seul, le terme « service » réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le rapport annuel sur le financement des services publics.

1. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité, tout en assurant la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification du gouvernement;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires¹.

De plus, les ministères et organismes doivent réévaluer périodiquement les coûts de leurs services tarifés et fixer de nouveau les tarifs en fonction du niveau de financement établi.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les utilisateurs et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible en ligne sur le site du ministère des Finances².

¹ La reddition de comptes pour les ministères et organismes prend la forme de la publication, dans leur rapport annuel de gestion, d'informations à propos de leurs services tarifés.

² http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf

Pourquoi tarifier les services publics?

Comme l'a rappelé le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, la tarification possède certaines vertus¹ :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité du service ainsi tarifé;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification force à se poser les bonnes questions quant au financement d'un service public.

La tarification se révèle ainsi un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. Cela ne veut cependant pas dire que tout le financement public doive se faire par la tarification. Ainsi, la Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

La politique préconise l'utilisation du principe du bénéficiaire-payeur, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (la collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

La mise en application de la notion de bénéficiaire-payeur a les avantages suivants :

- elle assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens n'ont à payer que pour les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- elle permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. On en distingue trois :

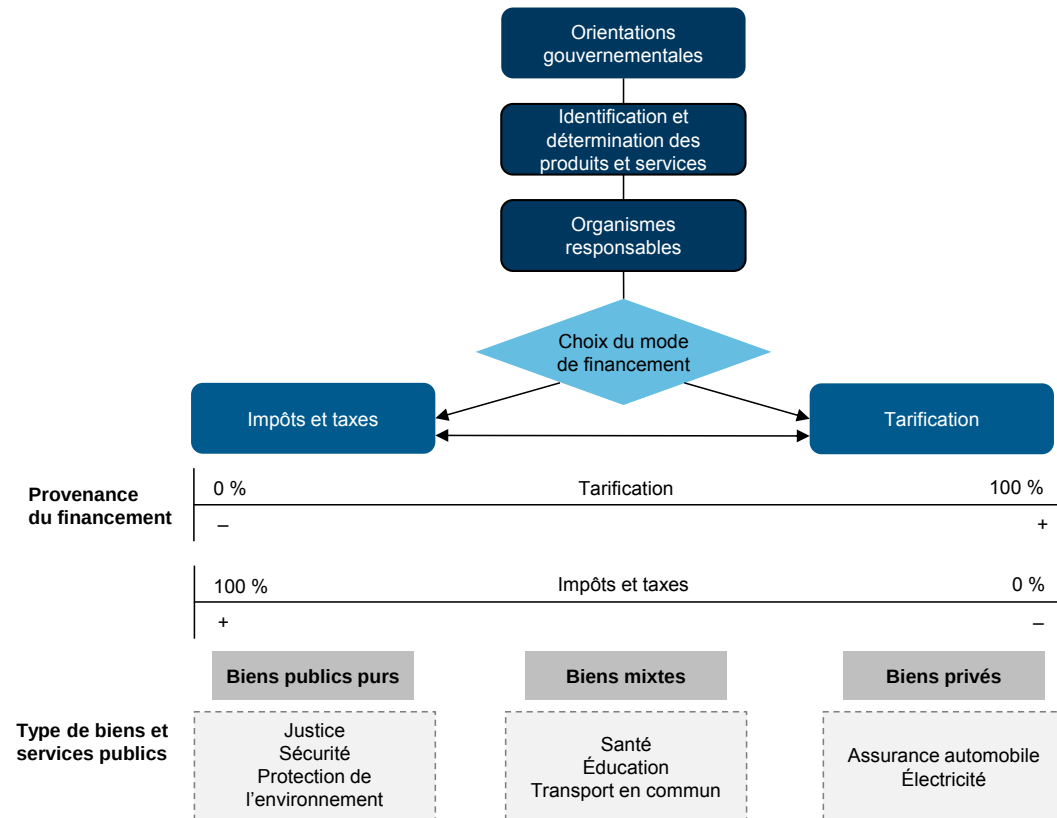
- les biens publics, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les biens privés, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs directs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les biens mixtes, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu aux services est un aspect important de la politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

¹ Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, [Rapport], mars 2008, p. XIX.

Pourquoi tarifier les services publics? (suite)

Établissement du mode de financement des services publics



1.2 Application de la politique

La Politique de financement des services publics préconise que les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifés dans leur rapport annuel de gestion, notamment à propos des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifés, du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs, du mode de fixation des tarifs et du niveau de financement visé.

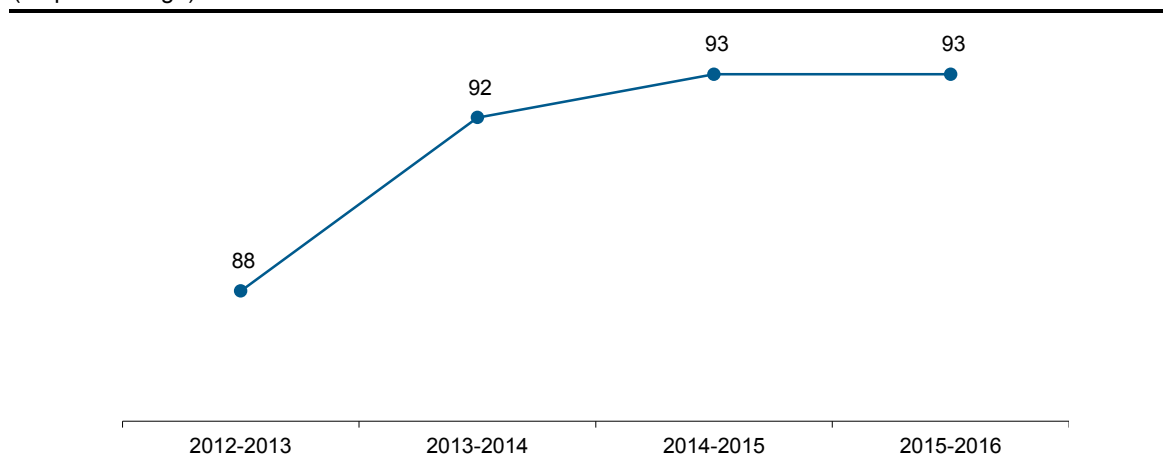
De plus, les ministères et organismes rendent compte directement au ministère des Finances de leur application de la politique.

☐ Reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion

La proportion des ministères et organismes qui rendaient compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion était de 93 % en 2015-2016, ce qui constitue une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2012-2013.

GRAPHIQUE 1

Proportion des ministères et des organismes qui rendent compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion
(en pourcentage)



❑ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

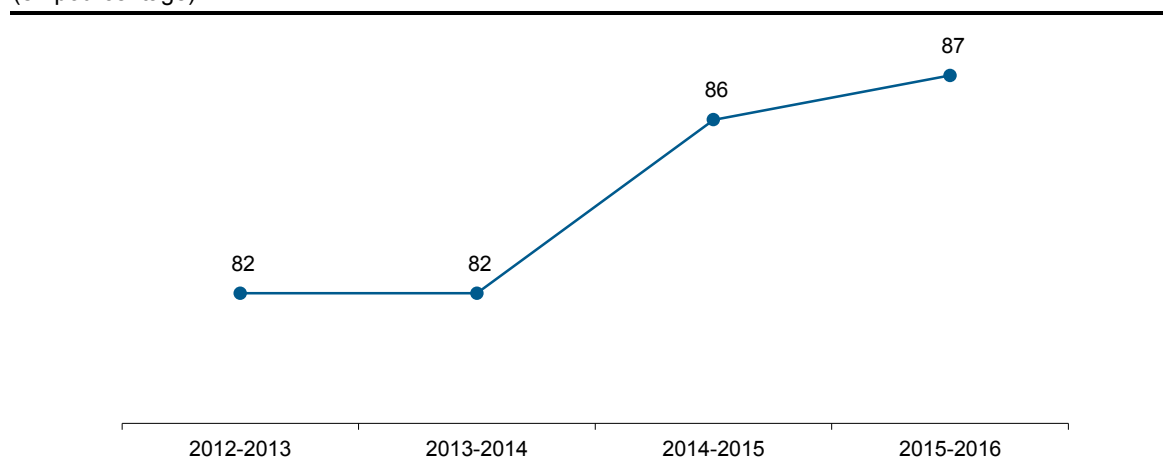
Pour la préparation du rapport sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations au sujet de leur tarification directement au ministère des Finances, notamment sur les coûts de prestation des services tarifés et sur l'indexation des tarifs.

■ Connaissance des coûts

La proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élevait à 87 % en 2015-2016. Cette proportion s'établissait à 82 % en 2012-2013.

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus
(en pourcentage)



■ Indexation des tarifs

Depuis 2011, en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF), tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

Le taux d'indexation applicable le 1^{er} janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Le 1^{er} janvier 2016, le taux d'indexation applicable était de 1,09 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élevaient à 1 655 millions de dollars en 2015-2016. Ces revenus provenaient principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus découlant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à 18 millions de dollars en 2016 sur une pleine année³.

TABLEAU 1

**Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la
Loi sur l'administration financière**
(en millions de dollars)

	2015-2016
Droits d'immatriculation	988
Frais de gestion – SAAQ ⁽¹⁾	169
Permis de conduire	96
Actes judiciaires et juridiques	75
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	38
Bureau de la publicité des droits	34
Autres ⁽²⁾	255
TOTAL	1 655

(1) Sont inclus les frais payés en lien avec la délivrance des permis de conduire et des immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple ceux pour une prise de photo ou pour un examen.

(2) Sont inclus, notamment, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

³ Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

2. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION EN 2015-2016

2.1 Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2015-2016, les revenus de tarification totaux s'élevaient à 17,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 2

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	323	350	370	395
Organismes et fonds spéciaux	3 385	3 441	3 777	4 362
Réseau de la santé	1 555	1 591	1 607	1 643
Réseaux de l'éducation	2 408	2 495	2 604	2 679
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	357	361	386	537
Sous-total	8 029	8 237	8 744	9 616
Régimes d'assurance				
CSST	2 663	2 688	2 598	2 574
SAAQ	1 197	1 289	1 218	1 247
Assurance médicaments	1 644	1 732	1 766	1 891
Assurance parentale	1 927	1 976	2 039	2 069
Assurance stabilisation des revenus agricoles	176	146	68	45
Assurance récolte	33	27	24	24
Sous-total	7 640	7 857	7 713	7 851
TOTAL	15 668	16 094	16 457	17 467

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification des services publics provenaient globalement de deux sources :

- les revenus des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 9,6 milliards de dollars en 2015-2016, soit 55 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- les revenus des différents régimes d'assurance, pour un total de 7,9 milliards de dollars en 2015-2016, soit 45 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

2.2 Importance de la tarification en fonction du financement total des services publics

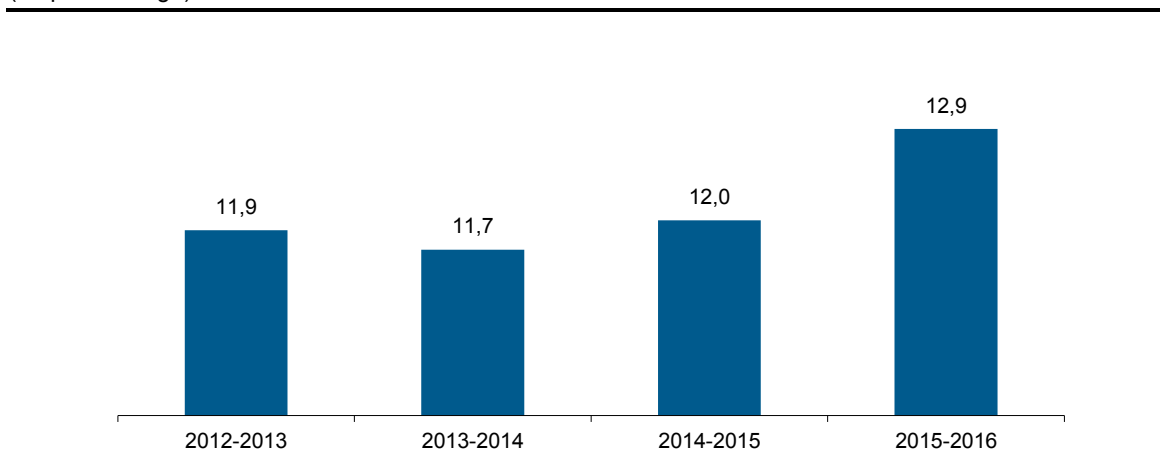
En 2015-2016, les revenus de tarification représentaient 12,9 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 11,6 milliards de dollars en revenus de tarification, pour un financement total de 89,5 milliards de dollars.

- La hausse de la part de la tarification en fonction du financement total des services publics en 2015-2016 s'explique notamment par la hausse des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émissions de gaz à effet de serre (marché du carbone).

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 3

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Sont compris les services tarifés et non tarifés.

Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

Bien que basé sur les dépenses consolidées présentées dans les comptes publics, le concept de « financement total des services publics » employé dans le rapport sur le financement des services publics (RFSP) y diffère sur quelques aspects.

Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services, ce qui inclut la part du financement assumée par les usagers pour certains services. En comparaison, les dépenses consolidées réfèrent uniquement aux dépenses gouvernementales, telles que présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, certaines sources de financement hors du périmètre comptable du gouvernement ont été incluses dans le financement total des services publics, notamment les frais de scolarité pour les étudiants hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties entre les divers secteurs¹ pour refléter leur prestation directe de services aux citoyens. Cette répartition vise à mieux traduire l'importance de la tarification comme source de financement des services.

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

(en millions de dollars)

	2015-2016
Dépenses consolidées – Financement assumé par le gouvernement⁽¹⁾	
Ministères	20 173
Organismes et fonds spéciaux	7 211
Réseau de la santé	34 079
Réseaux de l'éducation	19 060
Services de garde	2 369
Régimes d'assurance	3 578
Sous-total	86 470
Financement de certains programmes assumé par les usagers⁽²⁾	
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 180
Assurance médicaments (franchise et coassurance)	819
Services de garde – Contribution parentale	537
Sous-total	2 536
Autres⁽³⁾	444
Total – Financement des services publics	89 451
Revenus de tarification⁽⁴⁾	11 576
Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics	12,9 %

(1) Est exclu le service de la dette.

(2) Ces sources de financement ne sont pas comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

(3) Il s'agit du service de la dette considéré aux fins des comptes de la santé et d'ajustements pour les assurances du domaine agricole.

(4) Sont exclus les revenus de tarification des régimes d'assurance administrés par la SAAQ, la CSST et le Conseil de gestion de l'assurance parentale.

1 Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux de la santé et de l'éducation, services de garde et régimes d'assurance.

❑ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics (tarifés et non tarifés) est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

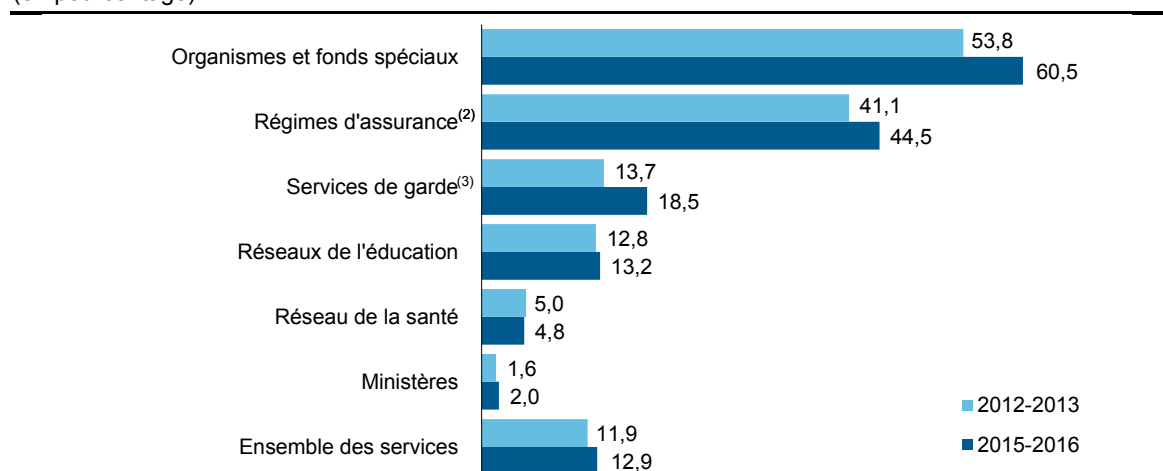
— Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2012-2013 et 2015-2016, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics a augmenté dans tous les secteurs à l'exception du réseau de la santé.

L'augmentation de la part de la tarification dans le financement total a été plus marquée dans les organismes et fonds spéciaux, notamment en raison d'une augmentation des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émissions de gaz à effet de serre, et dans les services de garde, en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle.

GRAPHIQUE 4

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾, par secteur (en pourcentage)



(1) Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(2) Assurance médicaments, assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte.

(3) Centres de la petite enfance, garderies en milieu familial et garderies privées subventionnées.

3. LES REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères⁴ s'élevaient à 395 millions de dollars en 2015-2016. Ces revenus couvraient 2,0 % de leurs dépenses en 2015-2016, comparativement à 1,6 % en 2012-2013.

La hausse des revenus de tarification en proportion des dépenses des ministères depuis 2012-2013 s'explique notamment par la hausse des revenus de redevances du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

TABEAU 3

Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Justice	72	74	72	78
Immigration, Diversité et Inclusion	43	53	53	51
Forêts, Faune et Parcs	36	41	40	46
Sécurité publique	43	44	43	43
Transports	36	39	40	41
Énergie et Ressources naturelles	19	20	22	24
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	16	17	18	18
Santé et Services sociaux	9	13	12	17
Famille	13	13	13	15
Autres	29	31	30	30
Sous-total	316	346	344	363
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs	3	3	25	30
Énergie et Ressources naturelles	4	1	1	2
Sous-total	7	4	26	32
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	323	350	370	395
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	19 827	20 467	20 137	20 173
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	1,6 %	1,7 %	1,8 %	2,0 %

(1) Dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

⁴ Sont inclus les organismes budgétaires.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2015-2016, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élevaient à 363 millions de dollars. En particulier :

- les revenus du ministère de la Justice s'élevaient à 78 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent presque exclusivement des actes judiciaires et des actes juridiques⁵, sont en hausse de 6 millions de dollars depuis 2012-2013;
- les revenus de droits, de permis et de ventes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'élevaient à 51 millions de dollars, en hausse de 8 millions de dollars par rapport à 2012-2013.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2015-2016, les revenus totaux de redevances des ministères s'élevaient à 32 millions de dollars. Ces revenus se retrouvent principalement au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2015-2016, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'élevaient à 198 millions de dollars, ce qui représente 54 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances⁶.

- Ces revenus couvraient en moyenne 48 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

⁵ Les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances. Les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale.

⁶ Sont exclues les redevances perçues par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2015-2016, une proportion de 51 % des revenus de tarification des ministères était déterminée en fonction du coût des services.

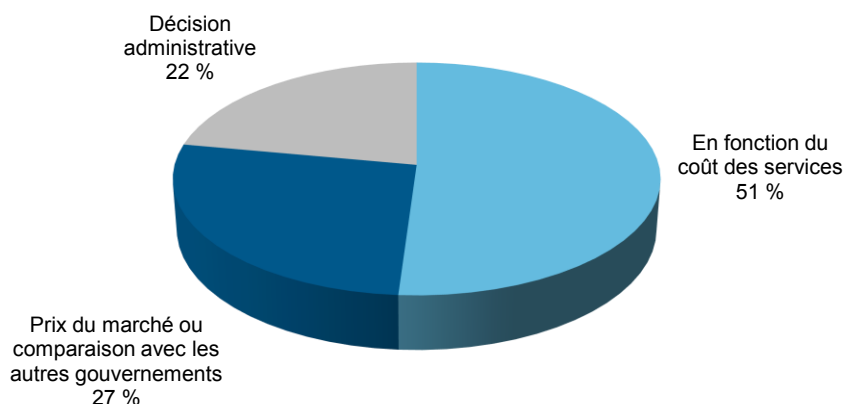
Une proportion de 27 % des revenus de tarification était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

La proportion restante de 22 % était déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthode de fixation des tarifs des ministères – 2015-2016

(en pourcentage des revenus de tarification)



Les méthodes de fixation des tarifs

En vertu de la Politique de financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent, de façon générale, être établis en fonction des coûts totaux engendrés pour fournir les services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects.

- Les coûts directs peuvent être affectés directement à un service, par exemple, le personnel qui assure la prestation du service.
- Les coûts indirects sont ceux qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un service, par exemple, le coût des infrastructures informatiques.

De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, pour des considérations de neutralité concurrentielle, une tarification au prix du marché doit être envisagée afin que les entreprises privées ne subissent pas une concurrence déloyale. Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé.

Finalement, pour ce qui concerne les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette approche s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.

❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

En 2015-2016, une proportion de 53 % des revenus de tarification des ministères était indexée selon un taux différent de celui prescrit par la Loi sur l'administration financière, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation.

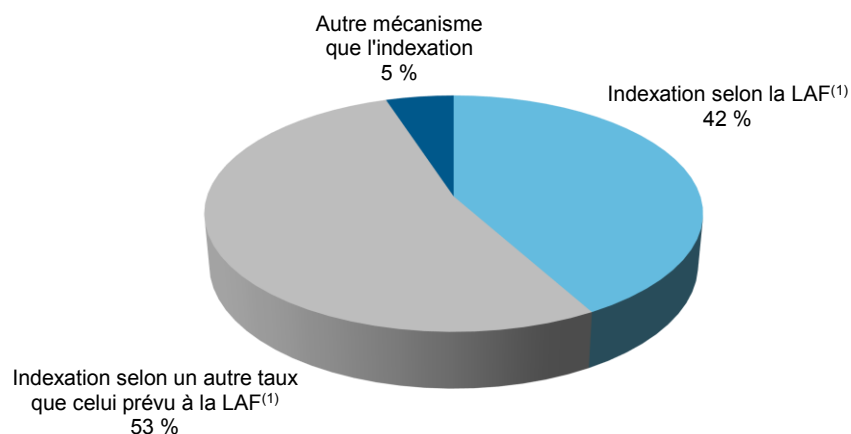
Une proportion de 42 % des revenus était assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentaient 5 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2015-2016

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

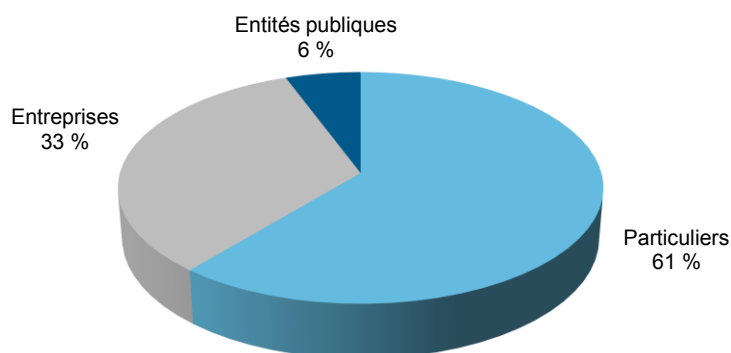
En 2015-2016, les ministères percevaient 61 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 33 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 6 % des revenus de tarification des ministères ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2015-2016

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2015-2016, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux⁷ se sont élevés à 4,4 milliards de dollars, ce qui représente près du quart de l'ensemble des revenus de tarification des services publics. Ces revenus finançaient 60,5 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux, qui s'élevaient à 7,2 milliards de dollars.

- En comparaison, les revenus de tarification finançaient 53,8 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2012-2013.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus, qui sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes, s'élevaient à 1 085 millions de dollars en 2015-2016.

Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules
Les droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), puis répartis dans divers ministères et organismes. Ces droits totalisant 1 085 millions de dollars en 2015-2016 étaient répartis de la façon suivante : – 904 millions de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun; – 71 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux; – 76 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun; – 34 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

⁷ Les revenus des organismes et des fonds spéciaux incluent des ajustements de consolidation (élimination des opérations réciproques). Par exemple :

- le Tribunal administratif du travail tire presque tout le financement de ses opérations d'une contribution de la CSST de 66 M\$;
- la CSST rembourse 111 M\$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- la Corporation d'urgences-santé se voit notamment amputer des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé, soit 18 M\$.

Par ailleurs, des ajustements semblables provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés, notamment au Fonds des générations (641 M\$), au Fonds des ressources naturelles (34 M\$) et à la Régie de l'énergie (9 M\$).

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	958	1 017	1 045	1 081
Fonds des services de police	287	296	305	302
Société de l'assurance automobile du Québec	203	223	235	240
Fonds d'information sur le territoire	132	135	128	133
Autorité des marchés financiers	103	112	123	131
Société des établissements de plein air du Québec	97	98	100	105
Revenu Québec	68	63	72	76
Société de financement des infrastructures locales du Québec	70	73	75	76
Agence métropolitaine de transport	58	61	63	70
Régie du bâtiment du Québec	62	63	64	65
Régie de l'assurance maladie du Québec	56	60	57	61
Commission des normes du travail	66	68	71	56
Société québécoise des infrastructures	51	50	48	47
Fonds des registres du ministère de la Justice	30	32	33	35
Fonds aérien	29	30	26	28
Société du Palais des congrès de Montréal	19	21	24	26
Société québécoise de récupération et de recyclage	27	28	28	25
Fonds de gestion de l'équipement roulant	24	25	25	25
Centre de services partagés du Québec	22	31	25	24
Autres	260	256	257	266
Sous-total	2 622	2 743	2 805	2 873
Revenus de redevances				
Fonds vert	313	336	517	973
Fonds des générations ⁽¹⁾	262	116	180	251
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	162	220	239	239
Fonds des ressources naturelles	26	26	36	27
Sous-total	763	698	972	1 489
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 385	3 441	3 777	4 362
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	6 288	6 754	6 886	7 211
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	53,8 %	51,0 %	54,8 %	60,5 %

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élevaient à 641 M\$ en 2015-2016.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 2,9 milliards de dollars en 2015-2016.

En 2015-2016, les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre s'élevaient à 1 081 millions de dollars. Ces revenus provenaient des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules dans une proportion de 84 % (904 millions de dollars). Les autres revenus tarifaires du fonds provenaient essentiellement des contributions des automobilistes aux transports en commun.

Les revenus du Fonds des services de police provenaient principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus de la SAAQ sont composés des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation retenus pour financer le contrôle routier.

Le Fonds d'information sur le territoire tirait ses revenus principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (61 %) et de ventes, de droits et d'honoraires liés à la réforme cadastrale (29 %).

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 1,5 milliard de dollars en 2015-2016.

Ces revenus se retrouvent principalement au Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds se chiffraient à 973 millions de dollars en 2015-2016. Les ventes de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec comptaient pour 88 % des revenus de redevances du Fonds vert.

❑ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2015-2016, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts des services s'élevaient à 2,7 milliards de dollars, ce qui représente 91 % des revenus de tarification, excluant les redevances des organismes et des fonds spéciaux.

- Ces revenus ont permis de financer en moyenne 49 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2015-2016, une proportion de 44 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

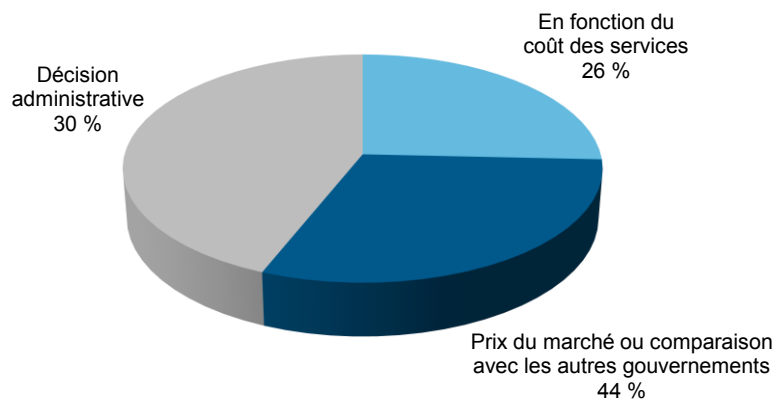
— Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec sont fixés par comparaison avec le marché.

Une proportion de 30 % des revenus de tarification était déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 26 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était établie en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthode de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2015-2016 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

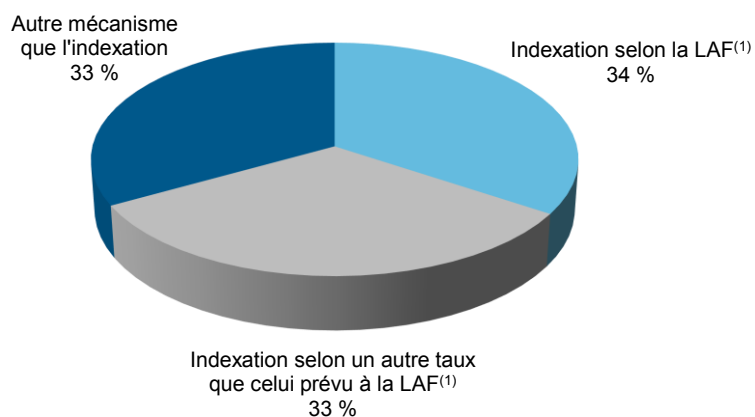
En 2015-2016, une proportion de 34 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Une proportion de 33 % des revenus de tarification était assujettie à un autre taux d'indexation.

Finalement, pour 33 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs ont été révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2015-2016 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

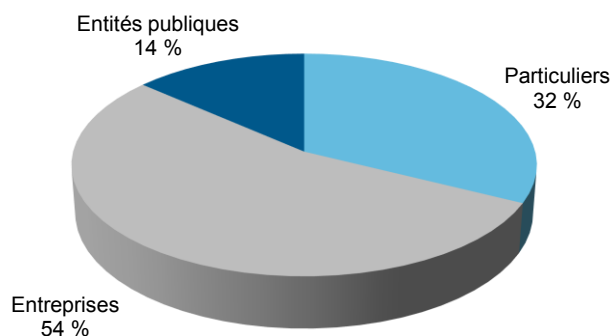
En 2015-2016, les organismes et les fonds spéciaux percevaient 54 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 32 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 14 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2015-2016

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.3 Secteur de la santé

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élevaient à 3,6 milliards de dollars en 2015-2016. Ils se composaient principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé représentaient 9,3 % du financement total du secteur de la santé, qui s'élevait à 39,0 milliards de dollars en 2015-2016.

TABLEAU 5

Revenus de tarification du secteur de la santé
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Réseau de la santé	1 555	1 591	1 607	1 643
Assurance médicaments	1 644	1 732	1 766	1 891
Ministère de la Santé et des Services sociaux	9	13	12	17
Régie de l'assurance maladie du Québec	56	60	57	61
Corporation d'urgences-santé	9	9	9	9
Institut national de santé publique du Québec	4	4	5	5
Héma-Québec	1	1	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 278	3 410	3 459	3 628
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	35 509	37 102	38 269	39 039
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,2 %	9,2 %	9,0 %	9,3 %

(1) Sont comprises les dépenses de programmes de la santé et des services sociaux, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et par d'autres entités.

❑ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élevaient à 1,6 milliard de dollars en 2015-2016. Ils ne représentaient que 4,8 % du financement total du réseau, puisque les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Avec 815 millions de dollars en 2015-2016, les contributions des adultes hébergés représentaient environ 70 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement et aux services de recherche.

TABLEAU 6

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de tarification – Prestation des soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	764	787	799	815
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	56	54	49	45
Prestations fiscales pour enfants placés en famille d'accueil	51	51	49	60
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	39	41	40	39
• Résidents étrangers	36	35	40	58
• Gouvernement du Canada	48	38	36	22
• Autres revenus	2	2	3	6
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	116	117	117	114
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 111	1 123	1 134	1 159
Activités commerciales	104	119	121	117
Activités complémentaires ⁽²⁾	341	349	353	367
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 555	1 591	1 607	1 643
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	29 645	31 205	32 172	32 868
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ⁽³⁾	31 201	32 796	33 779	34 511
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	5,0 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie comprend entre autres les revenus pour des projets de recherche financés notamment par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

(3) Ce montant correspond aux dépenses du secteur de la santé excluant le coût du régime d'assurance médicaments et les dépenses des organismes autres que budgétaires de la santé et des services sociaux.

■ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées ont été établis sur la base des coûts, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec, qui était établi à 1,2 % au 1^{er} janvier 2016.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché. Ces tarifs sont donc révisés annuellement en fonction des conditions du marché au moment de la révision.

❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 40,4 % à 44,2 % entre 2012-2013 et 2015-2016.

TABEAU 7

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Primes	884	973	983	1 072
Franchises et coassurances	760	759	783	819
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 644	1 732	1 766	1 891
Coût pour le gouvernement	2 426	2 329	2 488	2 388
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 070	4 062	4 254	4 279
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	40,4 %	42,6 %	41,5 %	44,2 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. De leur côté, les personnes âgées de 65 ans ou plus assumaient 45,1 % des coûts des médicaments qu'elles avaient consommés en 2015-2016. Cette proportion était de 75,6 % chez les autres assurés.

TABEAU 8

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2015-2016 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	573	499	1 072
Franchises et coassurances	0	577	242	819
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 150	741	1 891
COÛT TOTAL DU RÉGIME	747	2 552	981	4 279
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	45,1 %	75,6 %	44,2 %

Les services de transport ambulancier

Au Québec, les soins préhospitaliers d'urgence, ou services de transport ambulancier, sont offerts par la Corporation d'urgences-santé, un organisme gouvernemental¹, dans les régions de Montréal et de Laval. Dans les autres régions du Québec, ces services sont offerts par des entreprises ambulancières privées qui ont conclu des contrats de service avec le gouvernement. Les entreprises ambulancières sont principalement des entreprises privées et des coopératives de travailleurs, mais aussi des organismes sans but lucratif.

La tarification des services ambulanciers est établie par le gouvernement du Québec et est uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Elle s'élève à 125 \$ pour la prise en charge d'un malade, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance². L'écart entre le coût réel du service et la tarification est assumé par le gouvernement du Québec.

Dans certains cas, les transports ambulanciers sont admissibles à l'un des programmes de gratuité. Par exemple, la Société d'assurance automobile du Québec assume les coûts pour les transports ambulanciers associés aux accidents de la route. De plus, le transport interétablissement est à la charge des établissements de santé et de services sociaux.

Pour la Corporation d'urgences-santé, la tarification représentait 7,4 % du financement total des services ambulanciers, alors que cette proportion était de 4,4 % pour les entreprises ambulancières privées.

Cet écart s'explique principalement par le plus grand nombre de transports ambulanciers interétablissements effectués par les entreprises ambulancières privées, pour lesquels les usagers n'ont pas à assumer de frais.

Financement des services de transport ambulancier – 2015-2016 (en millions de dollars)

	Corporation d'urgences-santé	Entreprises ambulancières privées	TOTAL
Revenus de tarification			
Contributions des usagers	8	16	24
Autres ⁽¹⁾	2	6	8
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	10	22	32
Contributions du gouvernement du Québec ⁽²⁾	119	485	604
FINANCEMENT TOTAL	129	507	636
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,4%	4,4%	5,0%

(1) La catégorie autres regroupe les coûts des transports ambulanciers admissibles aux différents programmes de gratuité et comprend les contributions de la Société de l'assurance automobile du Québec, du gouvernement fédéral, dont le ministère de la Défense nationale, Anciens Combattants Canada et Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

(2) Sont inclus les montants des transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux et par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu.

Sources : Comptes de la santé 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et Rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Corporation d'urgences-santé. Calculs du ministère des Finances.

1 Les revenus de tarification et les dépenses de la Corporation d'urgences-santé sont inclus dans la section 3.2 du présent rapport. Les informations détaillées sur la tarification de la Corporation d'urgences-santé sont présentées dans l'annexe II.

2 Un tarif de 35 \$ s'applique à la prise en charge de tout patient additionnel, mais il n'y a pas de coût additionnel pour une personne qui accompagne la personne transportée. Les tarifs pour une personne qui ne réside pas au Québec sont de 400 \$ pour la prise en charge, auxquels s'ajoute 1,75 \$ par kilomètre parcouru.

3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation⁸ s'élevaient à 2,7 milliards de dollars en 2015-2016. Ils provenaient notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

Ces revenus de tarification représentaient 13,2 % du financement total des réseaux de l'éducation, qui s'élevait à 20,2 milliards de dollars en 2015-2016.

TABLEAU 9

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

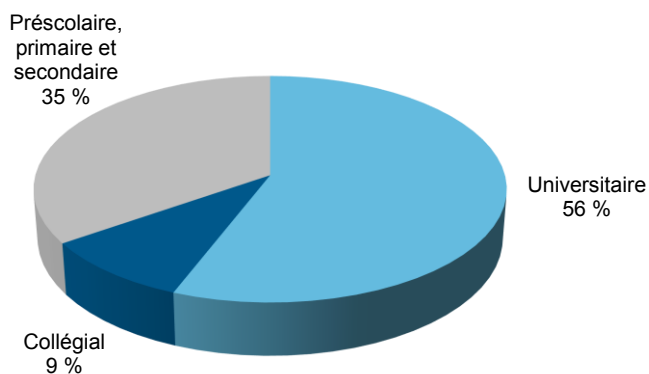
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	830	851	908	928
Collégial	237	239	243	253
Universitaire	1 340	1 406	1 453	1 499
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 408	2 495	2 604	2 679
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	14 850	15 558	15 603	15 463
Taxes scolaires	1 584	1 793	1 961	2 098
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	18 841	19 846	20 168	20 240
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	12,8 %	12,6 %	12,9 %	13,2 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes et aux comptes à fin déterminée du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

En 2015-2016, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation provenaient à 56 % des universités, à 35 % du préscolaire, du primaire et du secondaire et à 9 % du collégial.

GRAPHIQUE 11

Répartition des revenus de tarification des réseaux de l'éducation – 2015-2016 (en pourcentage)



⁸ Sont compris le réseau relevant des commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élevaient à 928 millions de dollars en 2015-2016, comparativement à 830 millions de dollars en 2012-2013, ce qui constitue une hausse de 98 millions de dollars.

Les principaux revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire provenaient des activités administratives, d'enseignement et de formation (377 millions de dollars), et des services de garde (375 millions de dollars).

Des trois réseaux de l'éducation, le réseau du préscolaire, du primaire et du secondaire est celui où l'on observe le plus faible pourcentage de financement de ses activités par la tarification, ce qui s'explique par la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Le taux de financement a atteint 7,3 % en 2015-2016, comparativement à 7,1 % en 2012-2013.

TABEAU 10

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	10	9	9	8
– Autres ⁽¹⁾	14	18	27	30
Droits relatifs à un cours ⁽²⁾	54	55	60	65
Ventes de biens et services				
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	385	378	392	377
– Services de garde	298	322	348	375
– Location d'immeubles	40	41	41	41
– Transport scolaire	13	13	16	17
– Services alimentaires	16	14	14	13
– Résidences	1	1	1	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	830	851	908	928
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	9 292	9 611	9 695	9 600
Taxes scolaires	1 584	1 793	1 961	2 098
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	11 706	12 255	12 564	12 625
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,1 %	6,9 %	7,2 %	7,3 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Sont incluses, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Sont inclus des frais pour des fournitures et du matériel scolaire, pour la surveillance du midi et pour des activités sportives, culturelles et sociales.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Information sur la tarification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois un enseignement gratuit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 10, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2015-2016, le financement total des établissements préscolaires, primaires et secondaires privés subventionnés totalisait 1 254 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :

- des droits de scolarité (372 millions de dollars ou 30 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (543 millions de dollars ou 43 %).

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés – 2015-2016

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	372	30 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	275	22 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	647	52 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	543	43 %
Autres revenus ⁽²⁾	64	5 %
FINANCEMENT TOTAL	1 254	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement collégial

En 2015-2016, les revenus de tarification du niveau collégial s'élevaient à 253 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 16 millions de dollars par rapport à 2012-2013.

Dans les collèges, la vente de biens et services constituait la source de tarification la plus importante en 2015-2016, générant un peu plus du tiers des revenus de tarification. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentaient près du tiers des revenus de tarification.

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total s'établissait à 9,7 % en 2015-2016.

TABEAU 11

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	64	66	67	74
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	3	3	4	5
Ventes de biens et services	82	83	89	95
Locations	26	27	27	28
Autres revenus ⁽¹⁾	63	60	55	51
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	237	239	243	253
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 174	2 333	2 367	2 355
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 411	2 571	2 610	2 608
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,8 %	9,3 %	9,3 %	9,7 %

(1) Sont inclus, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés dans les autres provinces canadiennes.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont fixés en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Information sur la tarification de l'enseignement collégial privé subventionné		
Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau des cégeps, offre aux étudiants québécois inscrits à temps plein un enseignement gratuit au niveau collégial.		
L'enseignement collégial est aussi offert par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification des collèges privés ne sont pas inclus dans le tableau 11, qui présente uniquement les données du réseau public.		
En 2015-2016, le financement total des collèges privés subventionnés totalisait 227 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :		
– des droits de scolarité (86 millions de dollars ou 38 %);		
– de contributions du gouvernement du Québec (114 millions de dollars ou 50 %).		
Financement de l'enseignement collégial privé subventionné – 2015-2016		
	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	86	38 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	21	9 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	107	47 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	114	50 %
Autres revenus ⁽²⁾	5	2 %
FINANCEMENT TOTAL	227	100 %
(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.		
(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.		
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.		

□ Enseignement universitaire

En 2015-2016, les revenus de tarification du niveau universitaire s'élevaient à 1,5 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 159 millions de dollars par rapport à 2012-2013.

Le pourcentage de revenus de tarification par rapport au financement total de l'enseignement universitaire s'établissait à 29,9 % en 2015-2016.

TABLEAU 12

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	527	538	557	559
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	45	47	49	61
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	129	142	153	169
Frais d'admission et d'inscription et amendes	134	145	151	156
Cotisations aux services aux étudiants	66	70	72	73
Ventes aux étudiants	88	97	104	102
Ventes externes				
– Enseignement	42	43	45	46
– Recherche	9	14	12	13
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	44	45	42	43
– Services à la collectivité	46	41	45	51
– Services aux étudiants	41	45	45	47
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	169	179	179	179
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 340	1 406	1 453	1 499
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 384	3 614	3 541	3 508
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	4 724	5 020	4 994	5 007
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	28,4 %	28,0 %	29,1 %	29,9 %

(1) Estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. Ce montant était fixé à 2 294 \$ sur la base d'une année de 30 crédits pour la période de septembre 2015 à août 2016.

Depuis 2013-2014, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la croissance du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2015-2016, le taux d'indexation applicable aux droits de scolarité était de 0,9 %.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction de la moyenne canadienne des droits de scolarité hors Québec. Ces droits sont indexés annuellement par un facteur permettant de maintenir les droits annuels acquittés par les étudiants canadiens non-résidents du Québec au niveau de la moyenne canadienne.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglémenté.

— Les montants forfaitaires du volet réglementé sont fixés en fonction des coûts. Ces montants sont révisés annuellement afin de tenir compte des variations de coûts.

— Le volet déréglémenté concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les montants forfaitaires pour ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur balisent toutefois la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

3.5 Services de garde

En 2015-2016, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisaient 537 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est passée de 13,8 % en 2014-2015 à 18,5 % en 2015-2016 en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle.

TABEAU 13

Financement des services de garde (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Contribution parentale	357	361	386	396
Contribution parentale additionnelle	—	—	—	141
Contributions parentales	357	361	386	537
Contribution gouvernementale	2 253	2 333	2 410	2 366
FINANCEMENT TOTAL	2 610	2 694	2 796	2 903
Proportion financée par les contributions parentales	13,7 %	13,4 %	13,8 %	18,5 %

Source : Ministère de la Famille.

Le nombre de places de garde⁹ à contribution réduite a augmenté de 10 975 places entre 2012-2013 et 2015-2016, ce qui équivaut à une croissance de 5,0 %.

TABEAU 14

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Centres de la petite enfance	85 831	86 770	89 833	92 398
Services de garde en milieu familial	91 663	91 664	91 664	91 604
Garderies subventionnées	41 590	43 549	45 970	46 057
TOTAL	219 084	221 983	227 467	230 059

Source : Ministère de la Famille.

⁹ Sont exclus les services de garde en milieu scolaire qui font partie du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En ce qui concerne la contribution gouvernementale quotidienne moyenne par place, entre 2014-2015 et 2015-2016 :

- elle est passée de 53,06 \$ à 52,46 \$ dans les centres de la petite enfance (CPE), ce qui constitue une diminution de 1,1 %;
- elle est passée de 29,08 \$ à 28,03 \$ en milieu familial, ce qui représente une diminution de 3,6 %;
- elle est passée de 44,16 \$ à 42,50 \$ dans les garderies subventionnées, ce qui correspond à une diminution de 3,8 %.

Pour l'année 2015-2016, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représentait 14,7 % du financement total, comparativement à 24,4 % dans une garderie en milieu familial et à 17,6 % dans une garderie subventionnée.

TABLEAU 15

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée⁽¹⁾
(en dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Contribution parentale ⁽²⁾ / financement total en 2015-2016
Contribution gouvernementale⁽³⁾					
Centres de la petite enfance	52,35	53,59	53,06	52,46	14,7 %
Service de garde en milieu familial	26,97	27,83	29,08	28,03	24,4 %
Garderies subventionnées	42,61	43,03	44,16	42,50	17,6 %

(1) Le nombre de places annualisées tient compte des modifications en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(2) Il s'agit de la contribution parentale moyenne. Celle-ci comprend les contributions parentales additionnelles.

(3) Sont inclus l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

Évolution de la contribution parentale aux services de garde à contribution réduite

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a implanté progressivement des services de garde à contribution réduite pour les enfants d'âge préscolaire. Lors de la mise en place du programme, la contribution parentale quotidienne était de 5 \$ par enfant.

Cette contribution a été révisée une première fois en 2004, passant à 7 \$. Le 1^{er} octobre 2014, elle est passée à 7,30 \$ par jour.

Depuis le 22 avril 2015, la contribution parentale comprend la contribution de base quotidienne, à laquelle s'ajoute une contribution additionnelle modulée en fonction du revenu familial. Au 1^{er} janvier 2016, la contribution parentale quotidienne correspondait à :

- 7,55 \$¹, jusqu'à un revenu familial de 50 545 \$;
- 8,25 \$, jusqu'à un revenu familial de 75 820 \$;
- 20,70 \$, atteint à un revenu familial de 158 820 \$.

Toutefois, la contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant fréquentant un service de garde subventionné et elle n'est pas demandée à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Ainsi, le gouvernement prévoit que la contribution parentale représentera une part d'environ 20 % du total des coûts des services de garde, soit un niveau comparable à celui qui prévalait lors de la mise en place du réseau des services de garde subventionnés, en 1997.

Indexation annuelle

Les tarifs de garde et les seuils sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

1 Correspond à la contribution parentale de base.

3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élevaient à 7,9 milliards de dollars en 2015-2016.

TABLEAU 16

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
CSST ⁽¹⁾	2 663	2 688	2 598	2 574
SAAQ ⁽¹⁾	1 197	1 289	1 218	1 247
Assurance médicaments ⁽²⁾	1 644	1 732	1 766	1 891
Assurance parentale ⁽¹⁾	1 927	1 976	2 039	2 069
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	176	146	68	45
Fonds d'assurance récolte	33	27	24	24
TOTAL	7 640	7 857	7 713	7 851

(1) L'exercice financier de la CSST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

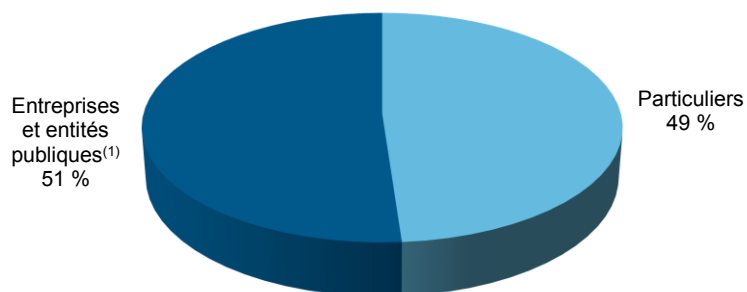
(2) Les détails sur l'assurance médicaments sont présentés à la section 3.3, « Secteur de la santé ».

Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2015-2016, les revenus des différents programmes d'assurance provenaient à 51 % des entreprises et des entités publiques et à 49 % des particuliers.

GRAPHIQUE 12

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2015-2016 (en pourcentage)



(1) Sont incluses les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la CSST et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ La CSST et la SAAQ

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile du Québec, administrés respectivement par la CSST et la SAAQ, doivent autofinancer leurs services par les cotisations aux régimes. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles. Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile ont tous deux dégagé un excédent en 2015-2016.

Le taux moyen des cotisations à la CSST est fixé chaque année. Ce taux s'élevait à 1,94 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2015-2016. Depuis 2008, la SAAQ ajuste annuellement les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime.

TABLEAU 17

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Assurance santé et sécurité du travail (CSST)				
Cotisations au régime	2 663	2 688	2 598	2 574
Revenus de placement et autres	957	1 384	1 451	1 177
TOTAL DES REVENUS	3 620	4 072	4 048	3 751
Dépenses	2 792	3 242	3 508	2 855
Excédent (déficit) du régime	828	829	540	896

TABLEAU 18

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	1 197	1 289	1 218	1 247
Revenus de placement et autres	679	823	977	947
TOTAL DES REVENUS	1 876	2 112	2 196	2 194
Dépenses	1 400	999	1 450	1 619
Excédent (déficit) du régime	476	1 113	745	575

❑ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

Le régime a enregistré un excédent de 88 millions de dollars en 2015-2016. Les taux de cotisation sont demeurés inchangés depuis 2012.

TABLEAU 19

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cotisations au régime	1 927	1 976	2 039	2 069
Autres revenus ⁽¹⁾	6	6	6	5
TOTAL DES REVENUS	1 933	1 982	2 045	2 075
Dépenses	1 859	1 926	1 955	1 986
Excédent (déficit) du régime	74	56	90	88
Cotisations en pourcentage des dépenses	104 %	103 %	104 %	104 %

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sont inclus les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.

Source: Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

❑ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents¹⁰. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a dégagé un excédent de 12 millions de dollars en 2015-2016.

TABEAU 20

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Contributions des adhérents	176	146	68	45
Contributions de La Financière agricole du Québec	307	266	137	82
TOTAL DES REVENUS	484	411	205	127
Compensations aux adhérents	408	259	100	112
Autres dépenses	7	5	4	3
TOTAL DES DÉPENSES	416	265	105	115
Excédent (déficit)	68	147	101	12
Contributions des adhérents en pourcentage des compensations reçues	43 %	56 %	68 %	40 %

¹⁰ Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Les contributions des adhérents en proportion des indemnités reçues sont passées de 75 % en 2014-2015 à 159 % en 2015-2016 à la suite d'une diminution des indemnités aux adhérents.

TABLEAU 21

Fonds d'assurance récolte

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Contributions des adhérents	33	27	24	24
Contributions de La Financière agricole du Québec	49	42	36	36
Autres revenus ⁽¹⁾	6	12	12	2
TOTAL DES REVENUS	88	82	72	62
Indemnités aux adhérents	28	32	32	15
Autres dépenses	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	28	32	32	15
Excédent (déficit)	61	50	40	47
Contributions des adhérents en pourcentage des indemnités reçues	119 %	85 %	75 %	159 %

(1) Sont inclus les intérêts et les revenus de placements.

4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

□ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité¹¹ au Québec se sont élevés à 11,7 milliards de dollars en 2015, ce qui correspond à une hausse de 146 millions de dollars ou de 1,3 % par rapport à 2014.

TABLEAU 22

Vente totale d'électricité au Québec par secteur (en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015
Résidentiel	4 452	4 825	5 162	5 222
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 370	3 504	3 657	3 774
Grands clients industriels et autres	2 620	2 756	2 697	2 666
TOTAL	10 442	11 085	11 516	11 662

¹¹ Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2015* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, représentant la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Le bloc patrimonial

Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec.

Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au rythme de l'indice des prix à la consommation total du Québec à compter de 2014.

En 2015-2016, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situait à 2,84 ¢/kWh.

5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants, qui améliore le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité¹², qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

¹² Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit, versé mensuellement, est accordé depuis le mois de juillet 2011.

5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux¹³. Le gouvernement offre aussi des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen¹⁴.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁵.

— En parallèle, par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec offre une aide financière destinée à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucuns frais ne sont assumés par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu¹⁶.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Le 1^{er} mai 2011, le salaire minimum a été rehaussé de 0,15 \$, passant de 9,50 \$ à 9,65 \$ l'heure. Deux augmentations successives de 0,25 \$ ont été annoncées, prenant effet le 1^{er} mai 2012 et le 1^{er} mai 2013. Le salaire minimum a ainsi été porté à 10,15 \$ l'heure. Par la suite, le salaire minimum a connu trois hausses successives de 0,20 \$, soit le 1^{er} mai 2014, le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} mai 2016, pour finalement atteindre 10,75 \$ l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

¹³ Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁴ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁵ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

¹⁶ Il s'agit de personnes de 65 ans et plus recevant de 94 % à 100 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti.

TABLEAU 23

Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

	Mesures compensatoires
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Prime au travail – Soutien aux enfants – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2015^P
Soutien aux enfants	
– Paiement de soutien aux enfants	2 126
– Supplément pour enfant handicapé	88
Primes au travail	
– Générale	278
– Adaptée	6
– Supplément aux prestataires d'aide de dernier recours	4
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	401
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 835
Indexation du régime d'imposition des particuliers	268
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'aide de dernier recours ⁽¹⁾	86
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	708
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	3
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	28
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	56
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	11
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	68
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	76
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux bénéficiaires d'aide de dernier recours	12
Indexation des prestations d'assistance sociale	30

P : Projections.

(1) En année financière (2015-2016).

(2) Ce montant exclut une somme de 22 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents, en 2015.

6. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente une comparaison, selon un portrait global, des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

La comparaison est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada¹⁷.

Cette comparaison permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont généralement moins élevés que dans les autres provinces canadiennes¹⁸.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

¹⁷ Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics 2015-2016*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarifications des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le rapport sur le financement des services publics sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

¹⁸ Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'expliquer les écarts de tarification constatés entre les provinces canadiennes ni d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifié.

❑ **Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes**

La comparaison des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, et les réseaux de la santé et de l'éducation indique que la tarification au Québec est généralement inférieure à celle exigée en moyenne dans les autres provinces canadiennes¹⁹.

Les revenus de tarification au Québec étaient inférieurs de 335 \$ par habitant en comparaison avec les autres provinces canadiennes. Plus particulièrement :

- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec étaient en moyenne supérieurs de 14 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de la santé du Québec étaient en moyenne inférieurs de 97 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec étaient en moyenne inférieurs de 252 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écart de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes⁽¹⁾, 2015-2016 (en dollars par habitant)

	Écart ⁽²⁾
Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽³⁾	14
Réseau de la santé	-97
Réseaux de l'éducation	-252
TOTAL	-335

(1) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la moyenne canadienne, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à la moyenne canadienne.

(3) Sont exclus les revenus de redevances.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

¹⁹ Cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurances, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques. Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces. Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La tarification par habitant au Québec est parmi les plus basses au Canada, tandis qu'elle est la plus élevée en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

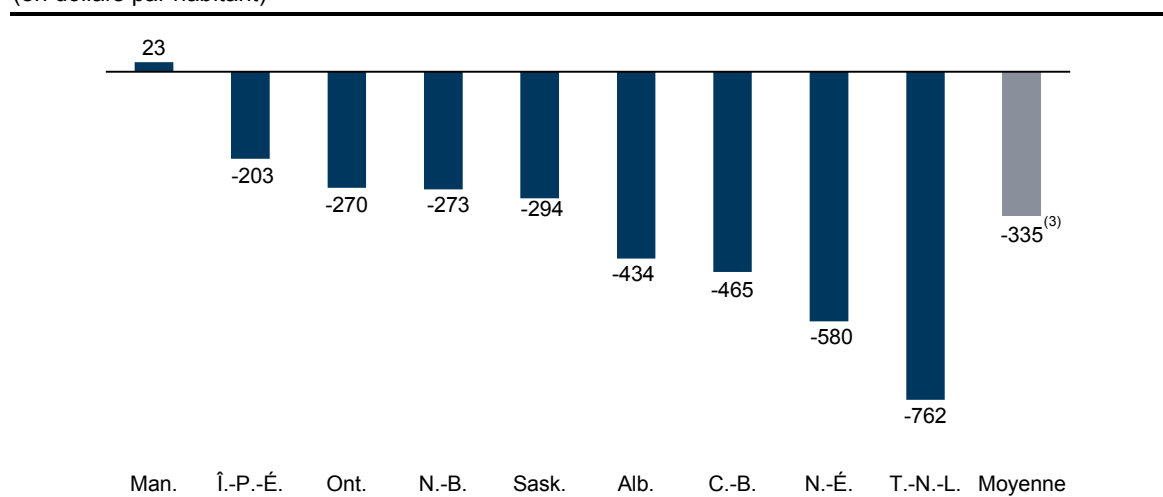
- En effet, la tarification par habitant au Québec est inférieure de 762 \$ à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de 580 \$ à celle de la Nouvelle-Écosse.
- Le Manitoba est la seule province par rapport à laquelle la tarification par habitant au Québec est plus élevée (+23 \$).

La tarification par habitant au Québec est moins élevée que dans les provinces limitrophes.

- Les revenus de tarification par habitant au Québec sont inférieurs de 273 \$ et de 270 \$ respectivement par rapport au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario.

GRAPHIQUE 13

Écart de revenus de tarification^{(1),(2)} par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2015-2016
(en dollars par habitant)



(1) Tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée..

(3) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, calculs du ministère des Finances.

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de la santé et de l'éducation.

- Pour les réseaux de l'éducation, la tarification moins élevée au Québec est causée par des revenus provenant des frais de scolarité qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

Pour les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les revenus de tarification au Québec se situent près de la moyenne canadienne.

TABLEAU 26

Écarts détaillés⁽¹⁾ de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2015-2016
(en dollars par habitant)

	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽²⁾	Réseau de la santé	Réseaux de l'éducation	Total
Alberta	-398	141	-177	-434
Colombie-Britannique	40	-286	-219	-465
Île-du-Prince-Édouard	-79	109	-233	-203
Manitoba	41	55	-73	23
Nouveau-Brunswick ⁽³⁾	-36	-255	18	-273
Nouvelle-Écosse	-151	-61	-368	-580
Ontario	164	-105	-329	-270
Saskatchewan	-152	-34	-108	-294
Terre-Neuve-et-Labrador	-221	-510	-32	-762
Moyenne canadienne⁽⁴⁾	14	-97	-252	-335

(1) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(2) Sont exclus les revenus de redevances.

(3) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(4) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants²⁰, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : – en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestations sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; – selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); – par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'était pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée. La mention « nd » indique que la donnée n'était pas disponible. La mention « s.o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

²⁰ Les données des organismes budgétaires sont présentées selon leur année financière.

Affaires municipales et Occupation du territoire
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 627	16 826	27 %	4 509	15 986	28 %	CS
Sous-total	4 627	16 826	27 %	4 509	15 986	28 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	25	25	100 %	21	21	100 %	CS
Sous-total	25	25	100 %	21	21	100 %	
TOTAL	4 652	16 851	28 %	4 531	16 008	28 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	265	735	36 %	270	749	36 %	CS
Études de dossiers	662	1 839	36 %	739	2 054	36 %	CS
Inséminateurs	18	50	36 %	16	44	36 %	CS
Mise en marché	128	356	36 %	101	281	36 %	CS
Pêche commerciale	85	74	115 %	73	81	90 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	46	127	36 %	55	153	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	50	139	36 %	98	273	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	13 273	36 869	36 %	13 506	37 517	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	26	71	36 %	29	81	36 %	CS
Ventes à l'encan	4	10	36 %	5	15	36 %	CS
Sous-total	14 555	40 269	36 %	14 893	41 248	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	12	32	36 %	12	32	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 006	3 059	s.o.	1 127	4 062	s.o.	MAG
Cale de halage	77	132	58 %	74	167	44 %	CS
Eau	86	274	31 %	82	352	23 %	CS
Location de terrains et bâtisses	200	206	s.o.	296	314	s.o.	MAG
Photocopies de documents	0	nd	nd	1	1	100 %	CS
Location de service personnel	—	—	—	94	94	100 %	CS
Terrains et bâtisses	74	nd	s.o.	1	nd	s.o.	MAG
Accès à l'information	2	2	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1 455	3 705	s.o.	1 687	5 023	s.o.	
TOTAL	16 011	43 975	36 %	16 579	46 271	36 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	114	2 268	5 %	128	2 163	6 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	18	472	4 %	14	451	3 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	538	6 047	9 %	495	5 767	9 %	CS
Enlèvement du sol arable	6	283	2 %	16	270	6 %	CS
Études de dossiers	10	189	5 %	7	180	4 %	CS
Sous-total	685	9 260	7 %	659	8 831	7 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	3	95	3 %	3	90	4 %	CS
Sous-total	3	95	3 %	3	90	4 %	
TOTAL	689	9 354	7 %	663	8 921	7 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	238	1 160	21 %	239	1 127	21 %	CS
Études de dossiers	10	51	21 %	10	49	21 %	CS
Mise en marché	2	8	20 %	1	7	21 %	CS
Ventes à l'encan	1	7	20 %	1	6	21 %	CS
Sous-total	252	1 226	21 %	252	1 189	21 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	3	13	20 %	3	12	21 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	529	2 577	21 %	537	2 529	21 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	36	177	21 %	0	nd	nd	CS
Cours	53	258	21 %	56	262	21 %	CS
Inspection des grains	7	36	20 %	6	27	21 %	CS
Nécessaire d'échantillonnage	1	4	20 %	1	3	21 %	CS
Photocopies de documents	28	136	21 %	21	100	21 %	CS
Sous-total	657	3 201	21 %	623	2 933	21 %	
TOTAL	909	4 427	21 %	875	4 122	21 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION							
	17 608	57 756	30 %	18 117	59 314	31 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	261	189	s.o.	227	208	s.o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 522	1 981	s.o.	2 382	1 877	s.o.	MAG
Sous-total	2 784	2 169	s.o.	2 608	2 085	s.o.	
TOTAL	2 784	2 169	s.o.	2 608	2 085	s.o.	

Conseil exécutif

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Matériel et fournitures	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	1	1	100 %	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	799	799	s.o.	820	820	s.o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	54	54	100 %	—	—	—	CS
Centre de conservation	925	1 805	51 %	1 135	1 948	58 %	CS
Sous-total	1 777	2 657	s.o.	1 955	2 768	s.o.	
TOTAL	1 777	2 657	s.o.	1 955	2 768	s.o.	

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	822	nd	nd	863	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Droits pour activités commerciales	4	nd	s.o.	3	nd	s.o.	MAG
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 057	nd	nd	1 058	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Régime des eaux	1 510	nd	nd	864	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Sécurité des barrages	1 010	nd	nd	973	1 685	58 %	CS
Sous-total	4 403	nd	nd	3 761	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Formulaires, documentation et information	63	nd	nd	59	nd	nd	DA
Gestion des barrages publics	1 889	nd	nd	2 699	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	8	nd	nd	4	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Location et concessions	1 021	nd	nd	1 037	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Terrains et bâtisses	363	nd	s.o.	596	nd	s.o.	MAG
Ventes de biens et services – UAS ⁽²⁾	2 229	nd	nd	2 277	nd	nd	CS ⁽¹⁾
Sous-total	5 574	nd	nd	6 671	nd	nd	
TOTAL	9 977	nd	nd	10 432	nd	nd	

(1) Les coûts associés à la prestation de ces services sont en cours de réévaluation.

(2) Unité autonome de service.

Économie, Innovation et Exportations

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	28	61	46 %	26	68	38 %	CS
Remboursement ^{(1),(2)}	1 737	382	s.o.	1 894	367	s.o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	128	295	43 %	120	303	40 %	CS
Sous-total	1 894	738	s.o.	2 040	737	s.o.	
TOTAL	1 894	738	s.o.	2 040	737	s.o.	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Le coût des permis est beaucoup moins élevé au Québec que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

Éducation, Enseignement supérieur et Recherche

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	2	3	53 %	2	14	14 %	CS
Sous-total	2	3	53 %	2	14	14 %	
Ventes de biens et services							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 473	nd	nd	6 069	nd	nd	DA
Frais de révision d'examens	8	12	68 %	5	7	67 %	CS
Sous-total	6 481	nd	nd	6 073	nd	nd	
TOTAL	6 483	nd	nd	6 075	nd	nd	

Énergie et Ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Énergie électrique produite	—	—	—	988	nd	nd	DA
Études de dossiers	123	nd	s.o.	33	nd	s.o.	MAG
Sous-total	123	nd	nd	1 021	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Arpentages de terrains	13	nd	nd	16	nd	nd	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	242	nd	s.o.	313	nd	s.o.	MAG
Formules et documents	84	nd	nd	40	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	596	nd	nd	621	nd	nd	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	96	nd	nd	79	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	782	nd	nd	253	nd	nd	DA
Location et concessions	18 099	nd	s.o.	19 423	nd	s.o.	MAG
Terrains et bâtisses	10	nd	s.o.	9	nd	s.o.	MAG
Terres de l'État	2 243	nd	s.o.	2 105	nd	s.o.	MAG
Sous-total	22 166	nd	s.o.	22 859	nd	s.o.	
Redevances							
Régime des eaux	1 270	s.o.	s.o.	1 559	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	1 270	s.o.	s.o.	1 559	s.o.	s.o.	
TOTAL	23 558	s.o.	s.o.	25 439	s.o.	s.o.	

Famille

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	160	546	29 %	349	785	44 %	CS
Sous-total	160	546	29 %	349	785	44 %	
TOTAL	160	546	29 %	349	785	44 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 386	309	s.o.	3 457	186	s.o.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	9 908	35 111	28 %	11 096	36 922	30 %	CS
Sous-total	13 294	35 420	s.o.	14 553	37 108	s.o.	
TOTAL	13 294	35 420	s.o.	14 553	37 108	s.o.	
TOTAL – FAMILLE	13 454	35 966	s.o.	14 902	37 893	s.o.	

Finances

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	67	96	70 %	36	36	99 %	CS
Sous-total	67	96	70 %	36	36	99 %	
TOTAL	67	96	70 %	36	36	99 %	

Forêts, Faune et Parcs

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Usines de transformation du bois	608	nd	nd	622	nd	nd	DA
Droits pour activités commerciales	1 288	nd	s.o.	1 279	nd	s.o.	MAG
Érablières	2 627	nd	nd	2 794	nd	nd	DA
Mesureurs de bois	26	nd	nd	10	nd	nd	DA
Permis de chasse, pêche et piégeage	32 316	nd	s.o.	38 944	nd	s.o.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	268	nd	s.o.	274	nd	s.o.	MAG
Sous-total	37 134	nd	s.o.	43 923	nd	s.o.	
Ventes de biens et services							
Bois	6	nd	s.o.	0	nd	s.o.	MAG
Location et concessions	—	—	—	50	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	—	—	—	1	nd	nd	CS
Protection des forêts	3 255	nd	nd	2 025	nd	nd	DA
Sous-total	3 261	nd	nd	2 076	nd	nd	
Redevances							
Bois – Garantie d'approvisionnement	24 749	s.o.	s.o.	30 319	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	24 749	s.o.	s.o.	30 319	s.o.	s.o.	
TOTAL	65 144	nd	s.o.	76 318	nd	s.o.	

Immigration, Diversité et Inclusion

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants	4 473	2 332	192 %	4 924	3 155	156 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	2 451	2 644	93 %	2 900	1 801	161 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	41 046	31 780	129 %	37 968	30 272	125 %	CS
Consultant en immigration	164	330	50 %	241	335	72 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	2 173	2 165	100 %	2 930	1 432	205 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire	1 109	1 347	82 %	880	1 055	83 %	CS
Sous-total	51 415	40 597	127 %	49 843	38 050	131 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 874	4 829	39 %	1 211	3 697	33 %	CS
Photocopies de documents	6	nd	nd	4	nd	nd	DA
Sous-total	1 880	4 829	39 %	1 215	3 697	33 %	
TOTAL	53 295	45 426	117 %	51 058	41 747	122 %	

(1) Cette catégorie regroupe le tarif pour les certificats de sélection pour les investisseurs, inscrit dans la Loi sur l'immigration au Québec, et les tarifs pour les certificats de sélection pour les travailleurs qualifiés, pour les travailleurs autonomes et pour les entrepreneurs.

Justice
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	35 534	119 621	30 %	38 965	116 331	33 %	CS
Actes juridiques	34 059	96 213	35 %	36 246	104 755	35 %	CS
Formules et documents	464	nd	nd	451	nd	nd	DA
Sous-total	70 057	215 835	32 %	75 662	221 085	34 %	
TOTAL	70 057	215 835	32 %	75 662	221 085	34 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	13	565	2 %	15	565	3 %	CS
Agents de voyage	652	636	102 %	623	637	98 %	CS
Certificats d'exemption	80	196	41 %	81	196	41 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	3	22	14 %	4	22	19 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	—	—	—	876	1 071	82 %	CS
Conseillers en voyage	340	340	100 %	377	377	100 %	CS
Prêteurs d'argent	19	130	15 %	31	130	24 %	CS
Studios de santé	114	457	25 %	133	457	29 %	CS
Vendeurs itinérants	372	766	49 %	375	766	49 %	CS
Sous-total	1 592	3 111	51 %	2 515	4 220	60 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	13	nd	nd	25	nd	nd	DA
Sous-total	13	nd	nd	25	nd	nd	
TOTAL	1 606	3 111	52 %	2 540	4 220	60 %	
TOTAL – JUSTICE	71 662	218 946	33 %	78 201	225 306	35 %	

Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	424	424	100 %	435	435	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	5	5	100 %	—	—	—	CS
Location d'espaces de stationnement	46	46	100 %	58	58	100 %	CS
Sous-total	476	476	100 %	493	493	100 %	
TOTAL	476	476	100 %	493	493	100 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Hôpitaux privés et autres institutions ⁽¹⁾	1 840	711	259 %	1 943	717	271 %	DA
Sous-total	1 840	711	259 %	1 943	717	271 %	
Ventes de biens et services							
Tierces responsabilités – Internes ⁽²⁾	8 257	8 257	100 %	12 214	12 214	100 %	CS
Tierces responsabilités – Externes ⁽³⁾	1 516	1 516	100 %	2 231	2 231	100 %	CS
Assurance-hospitalisation – Étrangers	230	230	100 %	218	218	100 %	CS
Sous-total	10 002	10 002	100 %	14 663	14 663	100 %	
TOTAL	11 841	10 712	111 %	16 606	15 380	108 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé et de centre médical spécialisé.

(2) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en établissement.

(3) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en dehors des établissements.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 044	1 044	100 %	1 093	1 093	100 %	CS
Formules et documents	24	24	100 %	9	9	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 344	2 717	123 %	3 121	2 920	107 %	CS
Matériel et fournitures	6	6	s.o.	5	5	s.o.	MAG
Recouvrement de tiers	4	4	100 %	6	6	100 %	CS
Sous-total	4 423	3 795	117 %	4 234	4 033	105 %	
TOTAL	4 423	3 795	117 %	4 234	4 033	105 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	1 912	nd	nd	1 862	nd	nd	DA
Bingo	1 265	nd	nd	1 312	nd	nd	DA
Concours publicitaires	4 202	nd	nd	4 212	nd	nd	DA
Courses	63	nd	nd	63	nd	nd	DA
Permis d'alcool	23 602	nd	nd	23 775	nd	nd	DA
Loteries – Tirages	1 772	nd	nd	1 856	nd	nd	DA
Loteries – Vidéo	3 458	nd	nd	3 424	nd	nd	DA
Production industrielle de boissons	994	nd	nd	1 067	nd	nd	DA
Sports de combat	358	nd	nd	323	nd	nd	DA
Sous-total	37 627	nd	nd	37 894	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	1	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	1	nd	nd	1	nd	nd	
TOTAL	37 627	nd	nd	37 894	nd	nd	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	406	nd	nd	350	nd	nd	DA
Sous-total	406	nd	nd	350	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	410	410	100 %	517	517	100 %	CS
Sous-total	410	410	100 %	517	517	100 %	
TOTAL	816	nd	nd	867	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	42 866	nd	nd	42 995	nd	nd	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associées aux services sont toujours en évaluation.

Transports

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Base de fixation
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Immatriculation pour véhicules hors norme et droits divers	33 238	s.o.	s.o.	33 559	s.o.	s.o.	DA
Sous-total	33 238	s.o.	s.o.	33 559	s.o.	s.o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	1	1	100 %	—	—	s.o.	CS
Aide technique et soutien	24	24	100 %	23	23	100 %	CS
Analyse en laboratoire	114	114	100 %	25	25	100 %	CS
Gaz et huile	3	3	s.o.	3	3	s.o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	661	661	s.o.	798	798	s.o.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	7	7	s.o.	6	6	s.o.	MAG
Location d'installations électriques	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Matériel et fournitures	18	nd	s.o.	18	nd	s.o.	MAG
Vente de terrains et bâtisses	-291 ⁽¹⁾	nd	s.o.	54	nd	s.o.	MAG
Sous-total	537	nd	s.o.	932	nd	s.o.	
TOTAL	33 775	s.o.	s.o.	34 491	s.o.	s.o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 673	nd	nd	2 628	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 737	nd	nd	2 791	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	170	nd	nd	176	nd	nd	CS
Transfert de permis	602	nd	nd	611	nd	nd	CS
Transport commercial public	283	nd	nd	341	nd	nd	CS
Sous-total	6 466	nd	nd	6 547	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	110	nd	nd	128	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	15	nd	nd	14	nd	nd	CS
Photocopies de documents	6	nd	nd	9	nd	nd	CS
Sous-total	130	nd	nd	152	nd	nd	
TOTAL	6 595	12 653	52 %	6 699	11 315	59 %	
TOTAL – TRANSPORTS	40 371	s.o.	s.o.	41 190	s.o.	s.o.	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

(1) Les revenus négatifs s'expliquent par l'annulation d'une vente conclue en 2007 et le remboursement de 351 400 \$ au client.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais de perception	1 992	1 992	100 %	1 742	1 742	100 %	CS
Formules et documents	8	8	100 %	10	10	100 %	CS
Sous-total	2 000	2 000	100 %	1 751	1 751	100 %	
TOTAL	2 000	2 000	100 %	1 751	1 751	100 %	

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX²¹

Agence métropolitaine de transport⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Recettes de la desserte métropolitaine	3 610	5 191	70 %	3 624	4 979	73 %	CS
Recettes des trains de banlieue	59 837	153 560	39 %	65 932	167 266	39 %	CS
Sous-total	63 447	158 751	40 %	69 556	172 245	40 %	
TOTAL	63 447	158 751	40 %	69 556	172 245	40 %	

(1) L'Agence métropolitaine de transport perçoit les recettes de la vente de TRAM à titre de mandataire des sociétés de transport municipales. Par conséquent, ces recettes ne sont pas présentées dans le présent rapport.

²¹ Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 649	4 724	35 %	1 799	4 610	39 %	CS
Analyse des guides de distribution	128	1 656	8 %	192	1 633	12 %	CS
Autres services	95	1 802	5 %	69	1 789	4 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	7 440	12 507	59 %	7 777	12 445	62 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	22 420	25 212	89 %	26 988	25 603	105 %	CS
Financement des sociétés	47 624	23 138	s.o.	49 729	27 330	s.o.	MAG
Informations financières	5 121	14 632	s.o.	4 991	15 234	s.o.	MAG
Inscriptions	19 393	9 265	s.o.	20 095	5 918	s.o.	MAG
Inspections	977	2 114	s.o.	701	2 137	s.o.	MAG
Permis	149	2 086	7 %	56	1 729	3 %	CS
Autorisation et vérification LCOP ⁽²⁾	1 058	3 326	32 %	1 604	3 254	49 %	CS
Sous-total	106 054	100 462	s.o.	114 001	101 682	s.o.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	959	2 532	38 %	732	2 577	28 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôt	16 257	s.o.	s.o.	16 691	s.o.	s.o.	CS
Sous-total	17 216	s.o.	s.o.	17 423	s.o.	s.o.	
TOTAL	123 270	s.o.	s.o.	131 424	s.o.	s.o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de salles	236	336	s.o.	298	314	s.o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	907	515	s.o.	954	495	s.o.	MAG
Photocopies de documents	140	111	s.o.	152	122	s.o.	MAG
Autres revenus	86	152	s.o.	171	162	s.o.	MAG
Sous-total	1 370	1 114	s.o.	1 574	1 094	s.o.	
TOTAL	1 370	1 114	s.o.	1 574	1 094	s.o.	

Bureau de décision et de révision

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Bureau de décision et de révision	6	nd	nd	8	nd	nd	DA
Sous-total	6	nd	nd	8	nd	nd	
TOTAL	6	nd	nd	8	nd	nd	

Centre de recherche industrielle du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	86	86	100 %	62	62	100 %	CS
Recherche et développement	3 693	11 982	s.o.	4 381	11 768	s.o.	MAG
Ventes de services	10 239	16 192	s.o.	10 660	16 427	s.o.	MAG
Sous-total	14 018	28 260	s.o.	15 103	28 257	s.o.	
TOTAL	14 018	28 260	s.o.	15 103	28 257	s.o.	

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Acquisitions	5 215	5 215	100 %	2 375	2 375	100 %	CS
Information gouvernementale	6 737	6 737	100 %	5 730	5 730	100 %	CS
Réseaux de télécommunications	7 625	7 625	100 %	8 252	8 252	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles ⁽¹⁾	58	58	100 %	859	859	100 %	CS
Technologies de l'information	5 454	5 454	100 %	6 771	6 771	100 %	CS
Sous-total	25 090	25 090	100 %	23 987	23 987	100 %	
TOTAL	25 090	25 090	100 %	23 987	23 987	100 %	

(1) La hausse des revenus entre 2014-2015 et 2015-2016 s'explique principalement par la hausse des revenus issus de la disposition des biens.

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	96	296	s.o.	91	278	s.o.	MAG
Billetterie	260	680	s.o.	301	726	s.o.	MAG
Produits dérivés	142	106	s.o.	176	156	s.o.	MAG
Revenus de location	591	472	s.o.	508	539	s.o.	MAG
Ventes de publications	9	6	s.o.	9	6	s.o.	MAG
Sous-total	1 097	1 560	s.o.	1 085	1 704	s.o.	
TOTAL	1 097	1 560	s.o.	1 085	1 704	s.o.	

Commission des normes du travail

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cotisations des employeurs	70 970	62 029	114 %	56 269	42 328	133 %	CS
Montants forfaitaires sur les réclamations perçues d'employeurs	107	107	100 %	60	60	100 %	CS
Réclamations perçues pour le compte de salariés devenus introuvables	11	11	100 %	21	21	100 %	CS
Séminaires pour employeurs	136	136	100 %	73	73	100 %	CS
Ventes de publications	3	3	100 %	2	2	100 %	CS
Sous-total	71 227	62 286	114 %	56 425	42 485	133 %	
TOTAL	71 227	62 286	114 %	56 425	42 485	133 %	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	311	7 847	4 %	319	7 496	4 %	CS
Autres revenus	325	349	93 %	341	354	96 %	CS
Cours	726	18 295	4 %	739	17 367	4 %	CS
Formation continue	97	91	107 %	29	29	99 %	CS
Frais d'admission	50	1 249	4 %	51	1 203	4 %	CS
Matériel didactique	12	19	66 %	14	21	67 %	CS
Photocopies de documents	6	6	100 %	6	6	100 %	CS
Sous-total	1 527	27 856	5 %	1 499	26 477	6 %	
TOTAL	1 527	27 856	5 %	1 499	26 477	6 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Particuliers	8 261	32 968	25 %	8 329	34 898	24 %	CS
Transport ambulancier – Autres	209	834	25 %	211	879	24 %	CS
Ventes de biens et services divers	808	610	132 %	555	419	132 %	CS
Sous-total	9 278	34 412	27 %	9 095	35 405	25 %	
TOTAL	9 278	34 412	27 %	9 905	35 405	25 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 022	13 810	58 %	8 593	15 088	57 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 020	4 372	46 %	1 807	3 421	53 %	CS
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	2 355	4 569	52 %	3 086	4 706	66 %	CS
Inscriptions	914	529	s.o.	372	392	s.o.	MAG
Service de l'hôtellerie	2 284	4 589	50 %	2 872	5 201	55 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	1 196	5 139	23 %	1 895	4 805	39 %	CS
Sous-total	16 792	33 008	51 %	18 624	33 612	55 %	
TOTAL	16 792	33 008	51 %	18 624	33 612	55 %	

(1) Inclut les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	1 570	1 667	94 %	2 172	1 772	123 %	CS
Matériel didactique	553	446	124 %	623	245	254 %	CS
Autres	43	41	103 %	82	74	111 %	CS
Sous-total	2 165	2 154	101 %	2 876	2 091	138 %	
TOTAL	2 165	2 154	101 %	2 876	2 091	138 %	

Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 066	s.o.	s.o.	4 097	s.o.	s.o.	DA
Sous-total	4 066	s.o.	s.o.	4 097	s.o.	s.o.	
TOTAL	4 066	s.o.	s.o.	4 097	s.o.	s.o.	

Fonds aérien

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	26 406	26 406	100 %	28 235	28 235	100 %	CS
Sous-total	26 406	26 406	100 %	28 235	28 235	100 %	
TOTAL	26 406	26 406	100 %	28 235	28 235	100 %	

Fonds de développement du marché du travail
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	39	177	22 %	54	163	33 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	322	1 481	22 %	353	1 364	26 %	CS
Qualification réglementée	755	3 476	22 %	889	3 200	28 %	CS
Sous-total	1 115	5 135	22 %	1 297	4 726	27 %	
TOTAL	1 115	5 135	22 %	1 297	4 726	27 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	24 645	24 645	s.o.	24 635	24 635	s.o.	MAG
Sous-total	24 645	24 645	s.o.	24 635	24 635	s.o.	
TOTAL	24 645	24 645	s.o.	24 635	24 635	s.o.	

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	447	nd	s.o.	336	nd	s.o.	MAG
Location d'espaces	456	nd	s.o.	400	nd	s.o.	MAG
Sous-total	903	nd	s.o.	736	nd	s.o.	
TOTAL	903	nd	s.o.	736	nd	s.o.	

Fonds des biens et des services

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Demande de certification	18 067	nd	nd	16 949	nd	nd	DA
Inscriptions tardives	64	nd	nd	64	nd	nd	DA
Changement de nom	219	nd	nd	244	nd	nd	DA
Attestations	362	nd	nd	340	nd	nd	DA
Transmission électronique de données	148	nd	nd	0	nd	nd	DA
Ventes de biens et services divers	1 002	nd	nd	16	nd	nd	DA
Sous-total	19 863	nd	nd	17 613	nd	nd	
TOTAL	19 863	nd	nd	17 613	nd	nd	

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	10 799	nd	nd	8 429	nd	nd	DA
Sous-total	10 799	nd	nd	8 429	nd	nd	
Redevances							
Exploitation minière	79 440	s.o.	s.o.	149 800	s.o.	s.o.	MAG
Forces hydrauliques	21 286	s.o.	s.o.	17 011	s.o.	s.o.	MAG
Énergie électrique produite	79 600	s.o.	s.o.	83 812	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	180 326	s.o.	s.o.	250 623	s.o.	s.o.	
TOTAL	191 126	s.o.	s.o.	259 052	s.o.	s.o.	

Fonds des registres du ministère de la Justice
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	593	697	85 %	557	584	95 %	CS
Sous-total	593	697	85 %	557	584	95 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	5	131	4 %	4	99	4 %	CS
Honoraires de certification	18	189	s.o.	19	187	s.o.	MAG
Registre des lobbyistes	157	1 055	s.o.	92	1 163	s.o.	MAG
Registre de vente	—	—	—	320	357	90 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	31 905	15 890	s.o.	34 270	14 425	s.o.	MAG
Sous-total	32 084	17 264	s.o.	34 705	16 231	s.o.	
TOTAL	32 677	17 961	s.o.	35 262	16 815	s.o.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	94 595	s.o.	s.o.	96 099	s.o.	s.o.	DA
Contribution au transport en commun	81 764	s.o.	s.o.	82 647	s.o.	s.o.	DA
Immatriculation – Droits	786 598	s.o.	s.o.	808 049	s.o.	s.o.	DA
Signalisation touristique commerciale	13	s.o.	s.o.	17	s.o.	s.o.	DA
Sous-total	962 970	s.o.	s.o.	986 812	s.o.	s.o.	
Ventes de biens et services							
Location de terrains et bâtisses	1 661	1 661	s.o.	1 567	1 567	s.o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	2	2	s.o.	1	1	s.o.	MAG
Matériel et fournitures	143	143	s.o.	18	18	s.o.	MAG
Péage – Autoroutes	80 238	nd	nd	92 379	nd	nd	DA
Formules et documents	23	23	100 %	71	71	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	401	nd	s.o.	405	nd	s.o.	MAG
Sous-total	82 468	nd	s.o.	94 440	nd	s.o.	
TOTAL	1 045 437	3 197 435	s.o.	1 081 252	3 421 364	s.o.	

(1) Ces tarifs combinés à d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le fonds des réseaux de transport terrestre.

Fonds des ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	49	nd	nd	67	nd	nd	DA
Claims	—	—	—	400	nd	nd	DA
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	973	nd	nd	903	nd	nd	DA
Autres permis hydrocarbures	10	nd	nd	26	nd	nd	DA
Sous-total	1 031	nd	nd	1 397	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	0	nd	s.o.	2	nd	s.o.	MAG
Frais d'administration	9	nd	nd	6	nd	nd	DA
Sous-total	9	nd	nd	8	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	20 000	s.o.	s.o.	13 500	s.o.	s.o.	MAG
Redevances sur l'énergie	16 015	s.o.	s.o.	13 356	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	36 015	s.o.	s.o.	26 856	s.o.	s.o.	
TOTAL	37 056	s.o.	s.o.	28 261	s.o.	s.o.	

Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	60	nd	nd	59	nd	nd	DA
Autres revenus	704	nd	nd	445	nd	nd	DA
Fichiers numériques complets	24	nd	nd	50	nd	nd	DA
Formules et documents	148	nd	nd	51	nd	nd	DA
Frais d'admission	1	nd	nd	2	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	152	nd	nd	401	nd	nd	DA
Protection des forêts	5 010	nd	nd	3 187	nd	nd	DA
Sous-total	6 098	nd	nd	4 195	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	239 000	s.o.	s.o.	239 000	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	239 000	s.o.	s.o.	239 000	s.o.	s.o.	
TOTAL	245 098	s.o.	s.o.	243 195	s.o.	s.o.	

Fonds des services de police

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	292 782	558 532	52 %	290 596	556 420	52 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	3 971	3 971	100 %	4 023	4 023	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	7 816	7 816	100 %	6 906	6 906	100 %	CS
Sous-total	304 568	570 318	53 %	301 525	567 349	53 %	
TOTAL	304 568	570 318	53 %	301 525	567 349	53 %	

Fonds d'information sur le territoire

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	37 272	24 693	151 %	38 789	27 845	139 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	80 298	72 328	111 %	81 823	69 411	118 %	CS
Services spécialisés – Géographique	4 184	3 855	109 %	6 881	6 649	103 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	879	511	172 %	935	405	231 %	CS
Ventes de biens et services divers – Foncier	1 282	3 925	33 %	1 344	2 773	48 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 641	7 728	47 %	3 559	7 711	46 %	CS
Sous-total	127 555	113 039	113 %	133 330	114 793	116 %	
TOTAL	127 555	113 039	113 %	133 330	114 793	116 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du Centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	512	1 048	49 %	628	754	83 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	187	382	49 %	190	228	83 %	CS
Sous-total	699	1 430	49 %	818	983	83 %	
TOTAL	699	1 430	49 %	818	983	83 %	

Fonds vert

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Attestations d'assainissement	3 676	nd	nd	2 824	3 043	93 %	CS
Autorisations en vertu de la LQE ⁽¹⁾	4 933	nd	nd	3 778	3 769	100 %	CS
Sous-total	8 609	nd	nd	6 602	6 812	97 %	
Redevances							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles	124 941	s.o.	s.o.	-776 ⁽²⁾	s.o.	s.o.	MAG
Permis échangeables – SPEDE ⁽³⁾	277 184	s.o.	s.o.	858 488	s.o.	s.o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	111 698	s.o.	s.o.	112 484	s.o.	s.o.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	2 807	s.o.	s.o.	2 762	s.o.	s.o.	MAG
Sous-total	516 630	s.o.	s.o.	972 958	s.o.	s.o.	
TOTAL	525 239	s.o.	s.o.	979 561	s.o.	s.o.	

(1) Loi sur la qualité de l'environnement.

(2) Le montant de la redevance en 2015-2016 est négatif en raison d'un remboursement à la suite d'une modification de facturation.

(3) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	515	438	117 %	159	161	99 %	CS
Vente de tissus humains	1 266	1 335	s.o.	1 465	1 648	s.o.	MAG
Sous-total	1 781	1 773	s.o.	1 624	1 809	s.o.	
TOTAL	1 781	1 773	s.o.	1 624	1 809	s.o.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	1 817	2 155	84 %	2 416	2 685	90 %	CS
Sous-total	1 817	2 155	84 %	2 416	2 685	90 %	
TOTAL	1 817	2 155	84 %	2 416	2 685	90 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	548	456	s.o.	1 048	904	s.o.	MAG
École	2 802	31 818	s.o.	2 602	31 799	s.o.	MAG
Hôtel pédagogique	3 297	2 632	s.o.	3 917	3 128	s.o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	235	95	s.o.	134	nd	s.o.	MAG
Sous-total	6 882	35 001	s.o.	7 701	35 831	s.o.	
TOTAL	6 882	35 001	s.o.	7 701	35 831	s.o.	

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	5 027	4 695	107 %	4 910	4 586	107 %	CS
Sous-total	5 027	4 695	107 %	4 910	4 586	107 %	
TOTAL	5 027	4 695	107 %	4 910	4 586	107 %	

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 451	38 091	14 %	5 535	35 799	15 %	CS
Sous-total	5 451	38 091	14 %	5 535	35 799	15 %	
TOTAL	5 451	38 091	14 %	5 535	35 799	15 %	

Musée d'art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	216	771	s.o.	212	1 120	s.o.	MAG
Billetterie	741	10 678	s.o.	1 444	10 445	s.o.	MAG
Location d'espaces	128	105	s.o.	174	118	s.o.	MAG
Location d'expositions	49	147	33 %	51	327	16 %	CS
Publications	12	208	s.o.	28	410	s.o.	MAG
Ventes de biens et services divers	35	36	99 %	20	23	87 %	CS
Sous-total	1 180	11 944	s.o.	1 929	12 443	s.o.	
TOTAL	1 180	11 944	s.o.	1 929	12 443	s.o.	

Musée de la civilisation
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 316	16 555	s.o.	1 869	17 239	s.o.	MAG
Boutique	473	884	53 %	533	784	68 %	CS
Locations et concessions	420	848	s.o.	454	770	s.o.	MAG
Ventes de produits et services	329	5 141	6 %	290	4 932	6 %	CS
Sous-total	2 538	23 427	s.o.	3 146	23 725	s.o.	
TOTAL	2 538	23 427	s.o.	3 146	23 725	s.o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	193	1 424	14 %	200	1 547	13 %	CS
Billetterie	821	8 772	s.o.	986	9 350	s.o.	MAG
Boutique (publications du Musée, autres produits)	322	1 144	28 %	382	1 283	30 %	CS
Location d'espaces et services connexes	158	700	23 %	145	737	20 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	261	868	30 %	98	590	17 %	CS
Services alimentaires	119	296	40 %	169	324	52 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	354	101	s.o.	390	107	s.o.	MAG
Sous-total	2 228	13 305	s.o.	2 370	13 939	s.o.	
TOTAL	2 228	13 305	s.o.	2 370	13 939	s.o.	

Office des professions du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	10 163	9 384	108 %	10 678	10 842	98 %	CS
Sous-total	10 163	9 384	108 %	10 678	10 842	98 %	
TOTAL	10 163	9 384	108 %	10 678	10 842	98 %	

(1) Depuis l'adoption le 15 octobre 2008 des modifications au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, tel que prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	40 902	40 902	100 %	43 248	43 248	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	6 192	6 192	100 %	7 561	7 561	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 484	4 694	s.o.	4 389	4 578	s.o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	755	755	100 %	649	649	100 %	CS
Ventes de statistiques	546	709	77 %	619	815	76 %	CS
Ventes de biens et services divers	4 452	4 452	s.o.	4 561	4 561	s.o.	MAG
Sous-total	57 331	57 704	s.o.	61 027	61 412	s.o.	
TOTAL	57 331	57 704	s.o.	61 027	61 412	s.o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	3 741	4 088	91 %	4 335	3 697	117 %	CS
Sous-total	3 741	4 088	91 %	4 335	3 697	117 %	
TOTAL	3 741	4 088	91 %	4 335	3 697	117 %	

Régie des installations olympiques
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	2 453	3 658	s.o.	3 579	4 780	s.o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	2 433	4 302	s.o.	3 304	4 316	s.o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	419	752	s.o.	452	676	s.o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 765	2 938	s.o.	1 702	1 671	s.o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 463	3 279	106 %	3 595	3 355	107 %	CS
Concessionnaires	901	1 508	s.o.	3 159	3 162	s.o.	MAG
Souvenirs	428	628	s.o.	498	614	s.o.	MAG
Stationnement et vestiaires	3 320	1 794	s.o.	4 121	1 690	s.o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	1 608	2 670	60 %	2 494	2 781	90 %	CS
Sous-total	16 790	21 529	s.o.	22 904	23 045	s.o.	
TOTAL	16 790	21 529	s.o.	22 904	23 045	s.o.	

Régie du bâtiment du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Appareil à gaz	2	nd	nd	6	nd	nd	DA
Appareils de levage	2 212	nd	nd	2 308	nd	nd	DA
Droits d'inspection – Distribution du gaz	2 755	nd	nd	2 530	nd	nd	DA
Enregistrement – Exploitation de gaz de pétrole liquéfié	281	nd	nd	295	nd	nd	DA
Entrepreneurs de construction	31 356	nd	nd	32 064	nd	nd	DA
Entrepreneurs en tuyauterie	4 089	nd	nd	4 313	nd	nd	DA
Installation de machines fixes	2 395	nd	nd	2 332	nd	nd	DA
Installations électriques	18 450	nd	nd	17 731	nd	nd	DA
Jeux et remontées mécaniques	250	nd	nd	259	nd	nd	DA
Permis d'utilisation – Équipement pétrolier à risque élevé	1 786	nd	nd	1 800	nd	nd	DA
Ventes de gaz de pétrole liquéfié	548	nd	nd	580	nd	nd	DA
Sous-total	64 124	nd	nd	64 216	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	26	nd	s.o.	420	nd	s.o.	MAG
Formulaires et documents	96	nd	nd	29	nd	nd	DA
Sous-total	122	nd	nd	449	nd	nd	
TOTAL	64 246	nd	nd	64 664	nd	nd	

Régie du cinéma
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle sur le matériel vidéo	4 959	nd	nd	3 988	nd	nd	DA
Frais d'examen – Demandes de classement de films	915	nd	nd	760	nd	nd	DA
Frais d'examen – Demandes de permis	48	nd	nd	44	nd	nd	DA
Permis	816	nd	nd	770	nd	nd	DA
Sous-total	6 738	nd	nd	5 561	nd	nd	
TOTAL	6 738	nd	nd	5 561	nd	nd	

Revenu Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	11 903	nd	nd	12 621	nd	nd	DA
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽²⁾	32	19	172 %	27	17	162 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	4 637	3 248	143 %	7 021	6 630	106 %	CS
Publicité légale des entreprises ⁽¹⁾	54 095	nd	nd	55 075	nd	nd	DA
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	843	nd	nd	885	nd	nd	CS
Sous-total	71 510	nd	nd	75 629	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	87	93	93 %	77	90	86 %	CS
Photocopies de documents	90	nd	nd	102	nd	nd	DA
Sous-total	177	nd	nd	179	nd	nd	
TOTAL	71 687	nd	nd	75 808	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	482	557	s.o.	309	399	s.o.	MAG
Prestation de services	41	41	100 %	599	599	100 %	CS
Ventes	5 008	4 800	s.o.	4 994	4 672	s.o.	MAG
Sous-total	5 531	5 398	s.o.	5 903	5 670	s.o.	
TOTAL	5 531	5 398	s.o.	5 903	5 670	s.o.	

Société de développement des entreprises culturelles

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	158	2 638	6 %	141	2 604	5 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	159	705	s.o.	230	725	s.o.	MAG
Honoraires de certification	3 906	3 697	106 %	4 386	3 710	118 %	CS
Honoraires de garantie	500	217	s.o.	729	363	s.o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 976	2 398	s.o.	2 041	2 952	s.o.	MAG
Sous-total	6 698	9 655	s.o.	7 527	10 355	s.o.	
TOTAL	6 698	9 655	s.o.	7 527	10 355	s.o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	74 736	nd	nd	75 550	nd	nd	DA
Sous-total	74 736	nd	nd	75 550	nd	nd	
TOTAL	74 736	nd	nd	75 550	nd	nd	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Autres revenus	751	740	s.o.	818	723	s.o.	MAG
Bars et vestiaires	1 216	1 928	s.o.	1 109	1 531	s.o.	MAG
Location de salles	4 244	12 286	s.o.	4 154	11 740	s.o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 327	3 085	s.o.	2 640	3 041	s.o.	MAG
Billetterie	3 578	6 486	s.o.	3 390	5 643	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 452	4 697	s.o.	3 271	4 828	s.o.	MAG
Sous-total	15 568	29 222	s.o.	15 381	27 506	s.o.	
TOTAL	15 568	29 222	s.o.	15 381	27 506	s.o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	69 013	71 330	97 %	70 606	70 606	100 %	CS
Sous-total	69 013	71 330	97 %	70 606	70 606	100 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	166 209	159 493	104 %	169 454	158 065	107 %	CS
Sous-total	166 209	159 493	104 %	169 454	158 065	107 %	
TOTAL	235 222	230 823	102 %	240 060	228 671	105 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	14 716	14 426	s.o.	15 611	14 926	s.o.	MAG
Autres revenus	1 019	873	s.o.	1 009	932	s.o.	MAG
Sous-total	15 735	15 299	s.o.	16 621	15 858	s.o.	
TOTAL	15 735	15 299	s.o.	16 621	15 858	s.o.	

Société des établissements de plein air du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès aux parcs et réserves	10 554	30 128	35 %	12 578	32 370	39 %	CS
Sous-total	10 554	30 128	35 %	12 578	32 370	39 %	
Ventes de biens et services							
Services dans les parcs et réserves	89 743	88 551	s.o.	92 706	90 869	s.o.	MAG
Sous-total	89 743	88 551	s.o.	92 706	90 869	s.o.	
TOTAL	100 297	118 679	s.o.	105 284	123 239	s.o.	

Société des traversiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des véhicules	11 423	66 639	s.o.	11 157	66 786	s.o.	MAG
Transport des passagers	8 387	48 928	s.o.	9 436	50 537	s.o.	MAG
Ventes de biens et services divers	701	nd	s.o.	2 982	385	s.o.	MAG
Sous-total	20 511	115 567	s.o.	23 575	117 708	s.o.	
TOTAL	20 511	115 567	s.o.	23 575	117 708	s.o.	

Société d'habitation du Québec

(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	6	6	100 %	2	2	100 %	CS
Sous-total	6	6	100 %	2	2	100 %	
TOTAL	6	6	100 %	2	2	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	2 884	3 655	s.o.	2 315	3 735	s.o.	MAG
Autres revenus	140	178	s.o.	140	226	s.o.	MAG
Services alimentaires	2 484	3 148	s.o.	1 644	2 652	s.o.	MAG
Services audiovisuels	437	554	s.o.	424	684	s.o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	178	675	s.o.	127	541	s.o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	395	1 341	s.o.	322	1 085	s.o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	135	174	s.o.	26	42	s.o.	MAG
Services optionnels – Autres	78	157	s.o.	58	124	s.o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	598	980	s.o.	568	1 101	s.o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	16	385	s.o.	17	342	s.o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	780	1 591	s.o.	658	1 572	s.o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	48	230	s.o.	39	189	s.o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	68	102	s.o.	55	105	s.o.	MAG
Sous-total	8 240	13 169	s.o.	6 394	12 397	s.o.	
TOTAL	8 240	13 169	s.o.	6 394	12 397	s.o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 265	2 747	s.o.	1 406	2 566	s.o.	MAG
Location de locaux	31	41	76 %	29	41	70 %	CS
Location de salles	1 022	1 919	s.o.	1 016	1 428	s.o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	249	445	56 %	250	372	67 %	CS
Services à la clientèle	69	100	s.o.	91	102	s.o.	MAG
Production et présentation de spectacles	647	1 864	s.o.	1 785	4 057	s.o.	MAG
Services scéniques	1 153	2 756	42 %	1 129	2 385	47 %	CS
Sous-total	4 436	9 872	s.o.	5 705	10 951	s.o.	
TOTAL	4 436	9 872	s.o.	5 705	10 951	s.o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	1 930	1 546	s.o.	2 233	1 775	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	800	625	s.o.	1 069	896	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 123	1 050	s.o.	1 178	1 108	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	18	36	s.o.	22	18	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	220	225	s.o.	373	352	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	65	19	s.o.	140	45	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 305	1 250	s.o.	1 420	1 221	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	191	190	s.o.	218	205	s.o.	MAG
Location d'espaces – Événements	8 916	12 051	s.o.	9 726	11 109	s.o.	MAG
Billets vendus	616	471	s.o.	641	488	s.o.	MAG
Services alimentaires	3 621	3 119	s.o.	4 062	3 577	s.o.	MAG
Services audiovisuels	1 635	713	s.o.	1 317	728	s.o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 711	1 397	s.o.	1 965	1 701	s.o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	528	487	s.o.	583	543	s.o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	836	670	s.o.	1 392	818	s.o.	MAG
Autres revenus	42	89	s.o.	81	40	s.o.	MAG
Sous-total	23 558	23 938	s.o.	26 422	24 624	s.o.	
TOTAL	23 558	23 938	s.o.	26 422	24 624	s.o.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	3 495	2 881	s.o.	3 652	2 735	s.o.	MAG
Sous-total	3 495	2 881	s.o.	3 652	2 735	s.o.	
Ventes de biens et services							
Services d'eau industrielle	657	999	66 %	697	965	72 %	CS
Location d'immeubles	502	610	82 %	498	621	80 %	CS
Sous-total	1 159	1 609	72 %	1 196	1 586	75 %	
TOTAL	4 654	4 490	s.o.	4 847	4 321	s.o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	24 263	24 263	s.o.	19 679	19 679	s.o.	MAG
Sous-total	24 263	24 263	s.o.	19 679	19 679	s.o.	
Ventes de biens et services							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	825	988	84 %	3 512	743	473 % ⁽¹⁾	CS
Revenus d'organismes industriels	446	491	91 %	218	218	100 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 439	2 439	s.o.	2 069	2 069	s.o.	MAG
Sous-total	3 710	3 918	s.o.	5 800	3 031	s.o.	
TOTAL	27 974	28 181	s.o.	25 479	22 710	s.o.	

(1) Les revenus en 2015-2016 incluent un montant de 1,3 M\$ de 2013, récupéré en 2015-2016, ainsi que la part du surplus (1 M\$) des montants versés par les adhérents pour les opérations de consignation qui est versée au fonds d'investissement de Recyc-Québec en vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière.

Société québécoise des infrastructures
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	48 499	47 224	103 %	47 310	46 066	103 %	CS
Sous-total	48 499	47 224	103 %	47 310	46 066	103 %	
TOTAL	48 499	47 224	103 %	47 310	46 066	103 %	

Société québécoise d'information juridique
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	11 132	7 644	s.o.	11 115	7 456	s.o.	MAG
Sous-total	11 132	7 644	s.o.	11 115	7 456	s.o.	
TOTAL	11 132	7 644	s.o.	11 115	7 456	s.o.	

Tribunal administratif du Québec
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	533	8 428	s.o.	256	8 067	s.o.	MAG
Sous-total	533	8 428	s.o.	256	8 067	s.o.	
TOTAL	533	8 428	s.o.	256	8 067	s.o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2014-2015			2015-2016			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	8	nd	nd	6	nd	nd	DA
Publications et services	20	14	138 %	20	14	138 %	CS
Sous-total	28	nd	nd	25	nd	nd	
TOTAL	28	nd	nd	25	nd	nd	